

**ENQUETE REALISEE PAR BIPE CONSEIL
SUR LES INTERVENTIONS EAU
DES COLLECTIVITES LOCALES :
PERSPECTIVES 1996-2001**

Rapport final

FH/NN/C96.540

Juillet 1996

Juin 1996

ENQUETE SUR LES INTERVENTIONS "EAU" DES COLLECTIVITES LOCALES : PERSPECTIVES 1996-2001

(Résumé)

A la demande de la Direction de l'Eau du Ministère de l'Environnement, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'ADEME, BIPE Conseil a réalisé, entre mars et mai 1996 une enquête auprès des communes et groupements de communes de plus de 2000 habitants ; cette enquête a été complétée durant la même période sur les communes et groupements de communes de 700 à 2000 habitants pour le compte du Cercle Français de l'Eau, appuyé par l'Association des Maires de France.

Au total, le champ enquêté couvre les 11.300 communes de métropole de plus de 700 habitants, soit 88 % de la population de métropole (50,8 millions d'habitants). L'échantillon de réponses exploitées au 10 juin 1996 couvre plus de **30 % des communes concernées (~ 3.800 communes)** et de la population concernée (**~16 millions d'habitants**). Du fait de la taille importante de cet échantillon, la représentativité par tailles de communes, modes de gestion et grandes zones géographiques a pu être vérifiée.

Ses principaux résultats sont les suivants :

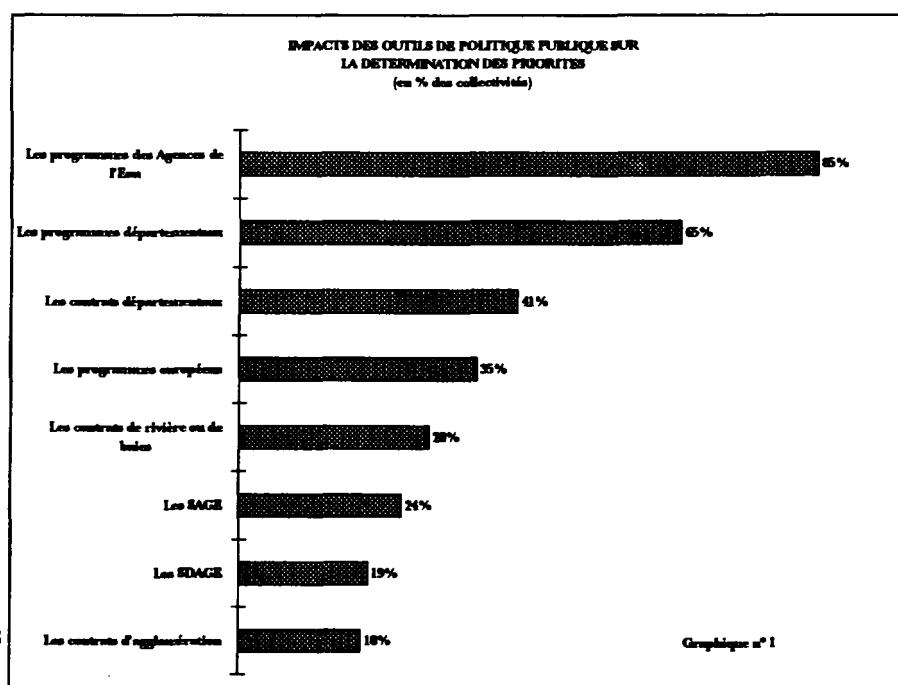
1. LES PRIORITES DES COLLECTIVITES LOCALES

Près des **2/3 des collectivités locales prévoient pour les cinq prochaines années une hausse de leurs investissements environnement**, alors que moins de la moitié d'entre elles prévoient une hausse de leurs investissements totaux. En outre plus de **70 % de ces collectivités placent en tête de leurs priorités l'assainissement-épuration** ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

- La **réglementation**, et de façon un peu plus mesurée **l'inadéquation des équipements existants**, sont largement les principaux facteurs qui **pousseront les collectivités locales à investir dans le domaine de l'eau** dans les cinq années à venir.

De façon plus fine, en termes d'outils de politique publique, ce sont les programmes des Agences de l'Eau, qui paraissent, aujourd'hui, avoir l'impact le plus élevé : **85 % des collectivités déclarent en effet que les programmes des Agences auront un impact fort sur la détermination de leur priorités** (cf. graphique n°1).

Le fait que les programmes départementaux (y compris le FNDAE) et les contrats départementaux soient les outils privilégiés ensuite révèle le **caractère essentiel du niveau départemental**, en particulier dans les départements ruraux, et pour les petites collectivités. Les grandes collectivités mettent, quant à elles, plus l'accent que les autres sur les programmes européens, et les SDAGE et SAGE.

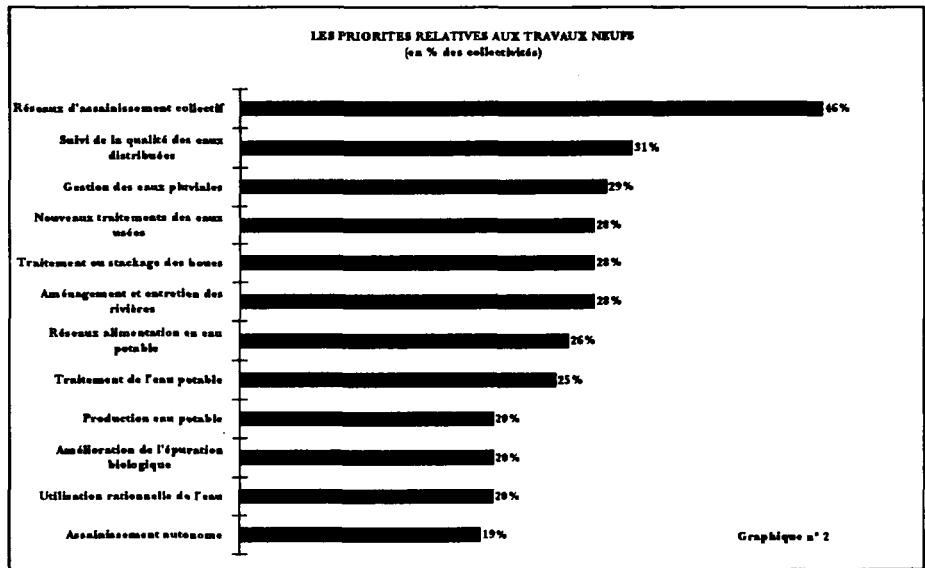


- La hiérarchisation des priorités pour les travaux dans le domaine de l'eau fait apparaître les éléments suivants (cf. graphique n° 2) :

- 46 % des collectivités placent les réseaux d'assainissement collectifs parmi leurs priorités en matière de travaux neufs, ce qui fait de ce domaine la première priorité des collectivités locales pour les cinq ans à venir, d'autant plus que les réseaux sont également en haut de la hiérarchie pour les travaux de modernisation et de renouvellement;
- l'épuration des eaux usées, à travers la gestion des eaux pluviales, les nouveaux traitements des eaux usées et le traitement des boues constituent l'autre pôle prioritaire en matière de travaux neufs pour les collectivités dans leur ensemble ;
- le thème de la gestion des eaux pluviales est particulièrement sensible pour les grandes collectivités, alors que les petites tendent à mettre plus en avant le suivi de la qualité des eaux distribuées ;
- enfin, on peut noter une montée en puissance des intentions relatives à l'aménagement et l'entretien des rivières ;
- à l'opposé, on constate que les questions relatives à l'utilisation rationnelle de l'eau, et plus encore à l'assainissement autonome arrivent en fin de la hiérarchie des priorités, à peine un cinquième d'entre elles le déclarant prioritaire.

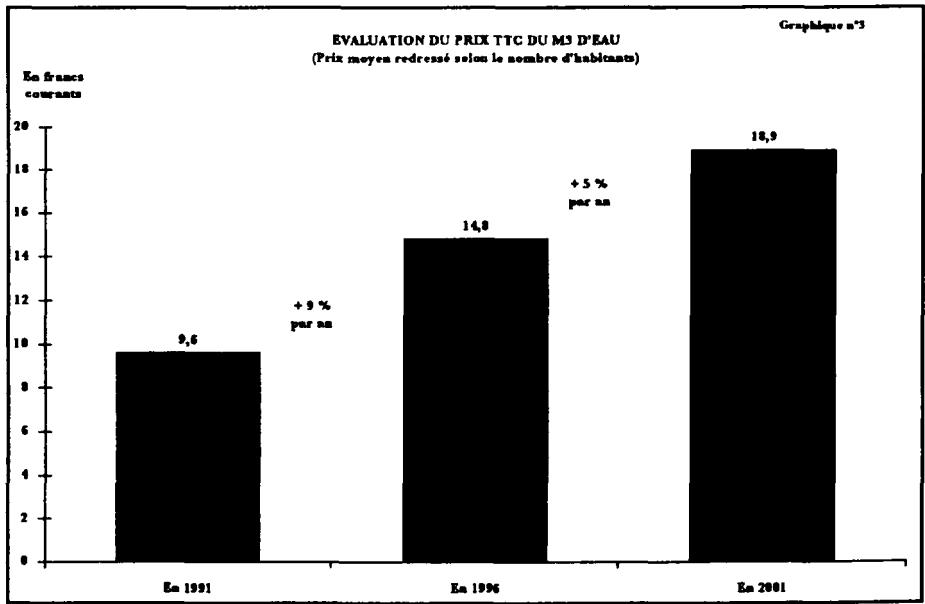
Au total, l'affichage des priorités semble lié aux obligations posées notamment par la directive eaux urbaines résiduaires, que 70% des collectivités qui se déclarent en mesure de tenir dans les temps.

Par ailleurs, les questions relatives à l'assainissement autonome semblent aujourd'hui beaucoup moins mures : 20 % des collectivités seulement déclarent avoir délimité les zones relevant de l'assainissement non collectif.



2. LE PRIX DE L'EAU

- Le prix global actuel du m³ d'eau est évalué, d'après les résultats de l'enquête à environ **14,8 francs**. Il a cru, d'après les collectivités répondantes, de **9% par an en francs courants depuis 1991**, ce qui est assez proche des données officielles disponibles par ailleurs. Il est ainsi d'autant plus intéressant de constater que les collectivités anticipent un ralentissement significatif de l'augmentation du prix de l'eau, qui serait de l'ordre de **5 % par an en francs courants entre 1996 et 2001** (cf. graphique n° 3).



Interrogées sur les facteurs d'augmentation du prix de l'eau entre 1996 et 2001, **78 % des collectivités citent l'accroissement du coût de l'assainissement -épuration**, qui arrive ainsi largement devant tous les autres facteurs, et confirme la hiérarchisation des priorités relevées plus haut.

On peut aussi relever, que sur la période 1991-1996, la croissance des taxes et redevances de péréquation et la mise en place de l'instruction M49 ont été des facteurs importants de croissance du prix de l'eau (respectivement 44 et 34 % des collectivités voire même plus pour les petites collectivités), l'importance de ces deux derniers facteurs reculant entre 1996-2001.

- La dispersion du prix de l'eau est aujourd'hui importante entre collectivités, puisque 39 % d'entre elles (10 % de la population) déclarent avoir un prix de l'eau inférieur à 10 francs/m³, et à l'opposé 15 % d'entre elles (34 % de la population) déclarent un prix de l'eau supérieur à 17 francs/m³.

Il est intéressant de relever, dans ce contexte, que les augmentations anticipées sont, dans l'ensemble, inversement corrélées au niveau du prix : **plus le prix est bas, plus l'accroissement prévu est fort**. De ce fait, on peut retenir une **hypothèse de réduction de la disparité du prix de l'eau à l'horizon 2001**.

On constate, néanmoins, l'existence d'un ensemble de petites communes représentant un peu moins de 6% de la population qui gèrent l'eau seules, qui affichent moins de priorités que les autres et n'anticipent pas d'évolution forte du prix de l'eau ; en d'autres termes, au sein des petites collectivités, **l'intercommunalité semble constituer un facteur clé de dynamisme dans le domaine de l'eau, écart risquant de se creuser entre la moyenne des communes et les petites communes isolées**.

3. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Interrogées sur la satisfaction de leurs besoins d'information dans le domaine de l'eau, une **majorité nette des collectivités répond positivement** pour l'état des équipements existants (63 % de oui), les conséquences financières des travaux (57%), les obligations réglementaires (56%), ou les caractéristiques des nouveaux équipements (54 %).

Cette majorité est encore plus forte pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Les réponses s'équilibrivent presque pour les rapports annuels publics sur le service l'eau et de l'assainissement : si 58 % en attendent un impact favorable, du à une meilleure acceptation de l'évolution du prix au regard des services rendus, elles ne sont plus que 52 % à estimer leurs besoins d'information satisfaits dans ce domaine.

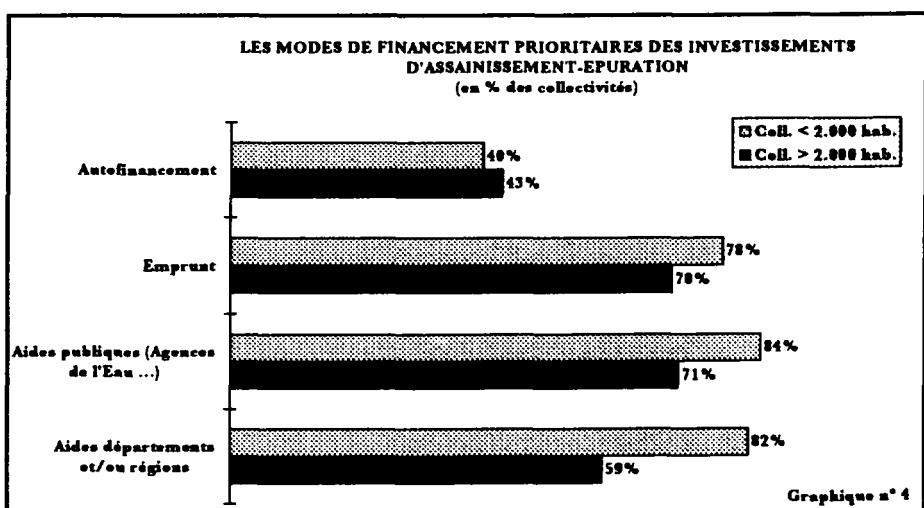
Enfin, 57 % ne s'estiment pas satisfaits en matière d'information sur les responsabilités des maires.

- Vis-à-vis de la population, **89 % des collectivités estiment nécessaire d'entreprendre une action d'information et d'explication sur le prix de l'eau et le service rendu**, ce peut être rapproché du fait que 46 % d'entre elles ont constaté une hausse de la part des factures impayées ces dernières années.

Par ailleurs, 46 % des répondants estiment nécessaire de promouvoir des économies d'eau, 31 % une amélioration de la lisibilité des factures, et seulement 18 % une modification de la périodicité des factures.

Au total, l'enquête sur les interventions "eau" des collectivités locales tend donc à donner une **image dynamique des investissements dans le domaine de l'eau pour les cinq années à venir**.

Cette perspective d'ensemble doit toutefois être modulée significativement suivant les collectivités locales, en **fonction de la taille** notamment, du **mode d'organisation**, de l'ampleur des travaux à réaliser et des **moyens financiers externes mobilisables**, qui devraient, dans la majorité des cas de figure, être importants (cf. graphique n°4).



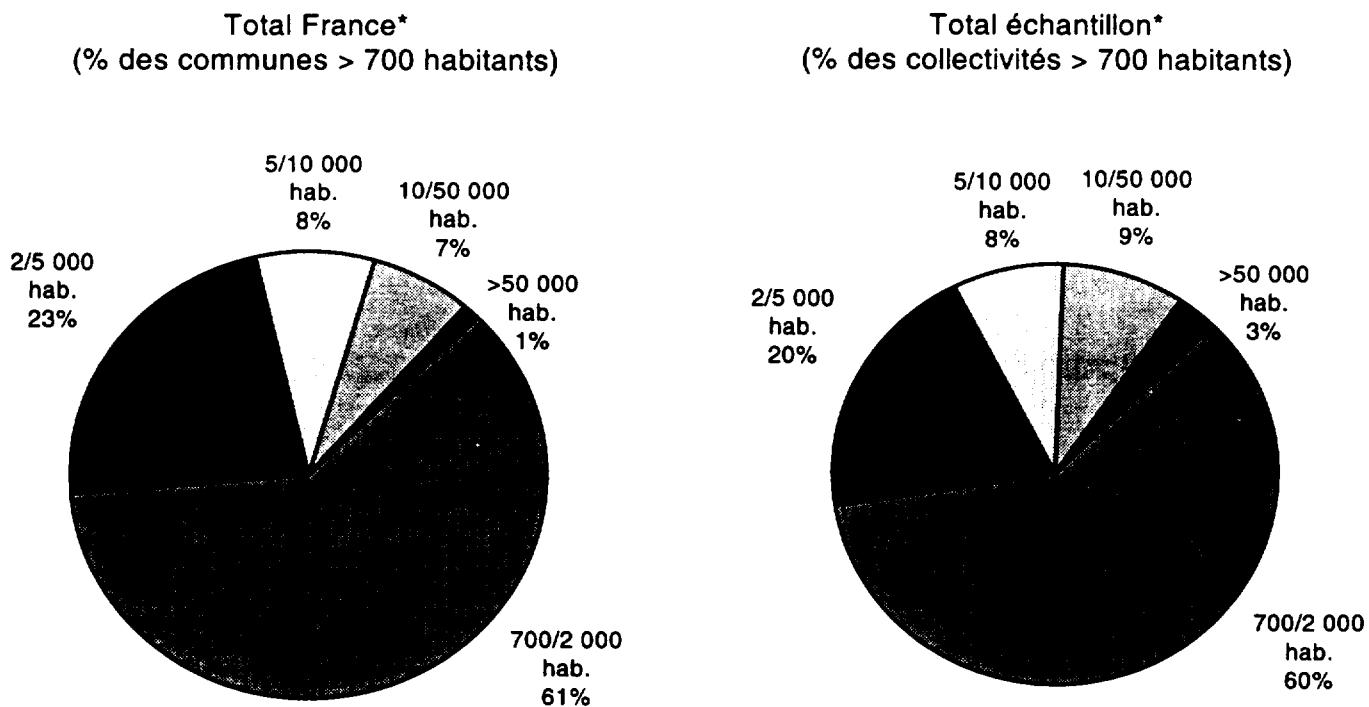
1. Le cadre et le champ des enquêtes	3
2. Les priorités des collectivités locales	4
3. Le prix de l'eau	10
4. L'information et la communication	15
5. Eléments de typologie des collectivités locales	17
6. Conclusions	23
Annexes	24

1. LE CADRE ET LE CHAMP DES ENQUETES

- A la demande de la **Direction de l'Eau du Ministère de l'Environnement**, de la **Caisse des Dépôts et Consignations** et de l'**ADEME**, BIPE Conseil a réalisé, entre mars et mai 1996 une enquête auprès des communes et groupements de plus de 2 000 habitants sur **leurs interventions eau 1996/2001¹**; cette enquête a été complétée durant la même période par une enquête similaire auprès des communes et groupement de communes de 700 à 2 000 habitants, pour le compte du **Cercle Français de l'Eau (C.F.E.)**, appuyé par l'**Association des Maires de France (A.M.F.)**.
- Au total, le champ enquêté couvre les 11 300 communes de métropole de plus de 700 habitants, soit 88% de la population de métropole (50,8 millions d'habitants d'après le recensement de 1990). L'échantillon final de réponses exploitées fin juin 1996 couvre **le tiers des communes (3 830 communes, 1 500 questionnaires²) et de la population concernées (16,6 millions d'habitants)**. Du fait de la taille importante de cet échantillon, la représentativité par strates de tailles de communes (cf. graphique n°1), modes de gestion et grandes zones géographiques (en particulier par l'Agence de l'Eau) a pu être vérifiée, l'absence d'un référentiel de base détaillé limitant toutefois la précision des comparaisons (cf. annexe n°1).

Graphique n°1

LA REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON GLOBAL PAR STRATE DE TAILLES DE COMMUNES



* La comparaison ne doit pas être exempte de précautions, dans la mesure où le total France présente des communes (source : DGCL, Ministère de l'Intérieur, d'après le Recensement de 1990) et non pas la répartition spécifique à la gestion de l'eau, souvent intercommunale.

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

¹ 5e édition de l'enquête annuelle ECOLOC sur les interventions environnement des collectivités locales.

² De nombreux questionnaires ont été retournés par des groupements de communes. Par simplification dans la suite de la présentation, le terme « collectivités locales » regroupe communes et groupements de communes, sauf mention spécifique.

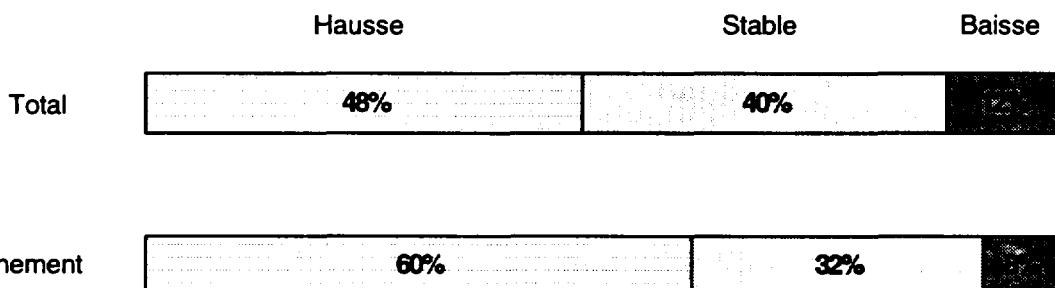
2. LES PRIORITES DES COLLECTIVITES LOCALES

- **45% des collectivités locales manifestent leur intention d'accroître en 1996 par rapport à 1995 leurs investissements pour l'environnement**, 44% prévoient une stabilité de leur effort, 11% annoncent une baisse alors que, pour l'investissement total, **20% des enquêtées prévoient une baisse en 1996**.

Ce positionnement favorable de l'environnement par rapport à l'ensemble des autres investissements s'accentue dans les perspectives à 5 ans (graphique n°2). En effet dans un contexte général perçu comme plus porteur (48% des collectivités anticipent une croissance de leurs investissements totaux), **60% des collectivités prévoient une croissance de leurs investissements de protection de l'environnement**. Comme près de la moitié des collectivités anticipent en outre une croissance de leurs charges de fonctionnement environnement plus rapide que celle des investissements, on peut en déduire que les collectivités s'attendent à une hausse sensible de leur budget consacré à l'environnement.

Graphique n°2

INDICATEUR ECOLOC MOYEN TERME : LES INVESTISSEMENTS 1996/2001 DES COLLECTIVITES LOCALES (en % des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

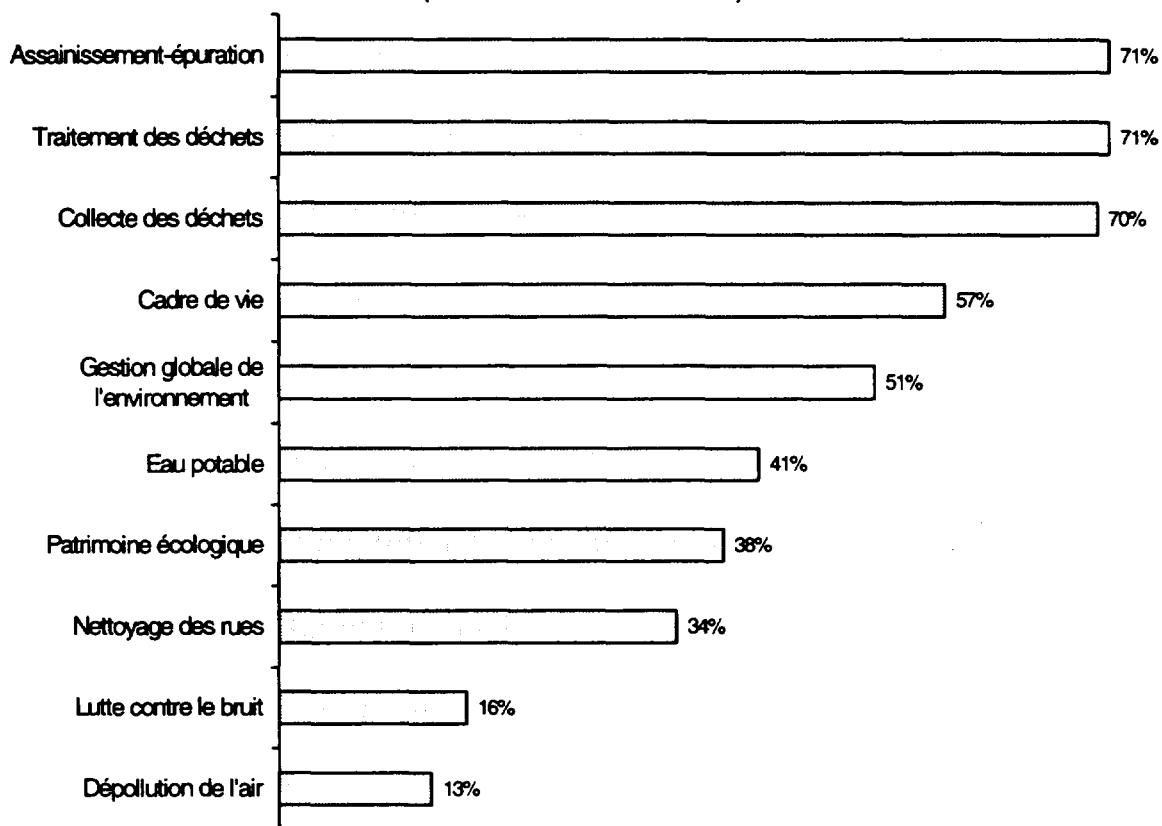
- Comme on l'avait déjà observé dans l'enquête de 1995, **l'assainissement -épuration des eaux et, la gestion des déchets (tant la collecte que le traitement)**, cités par **7 collectivités sur 10** sont les priorités majeures des investissements environnement des communes (graphique n°3).

Les résultats de l'enquête montrent que **l'assainissement-épuration et la gestion des déchets sont à un rang élevé de priorité, quelle que soit la taille de la collectivité**. Par contre, on peut remarquer que la taille est discriminante pour d'autres thèmes :

- les collectivités de plus de 50 000 habitants se distinguent des autres par l'importance qu'elles accordent à la lutte contre la pollution de l'air et la lutte contre le bruit, auxquelles elles sont particulièrement sensibilisées ainsi qu'à la gestion globale de l'environnement ;
- les petites collectivités mettent plus l'accent que les autres sur le patrimoine écologique.

Graphique n°3

**LES PRIORITES DES INVESTISSEMENTS ENVIRONNEMENT 1996-2001
DES COLLECTIVITES LOCALES**
(en % des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

La réglementation, et de façon un peu plus mesurée l'inadéquation des équipements existants, sont largement les principaux facteurs qui pousseront les collectivités locales à investir dans le domaine de l'eau dans les cinq années à venir, d'après les résultats de l'enquête, qu'il s'agisse de l'assainissement-épuration ou de l'alimentation en eau.

Les aides financières, citées par une collectivité sur trois pour l'assainissement-épuration et une sur quatre pour l'alimentation en eau, arrivent en troisième position dans cette hiérarchie des facteurs positifs, devant le développement de l'intercommunalité et la sensibilité écologique des administrés, cités par un peu plus d'une collectivité sur six.

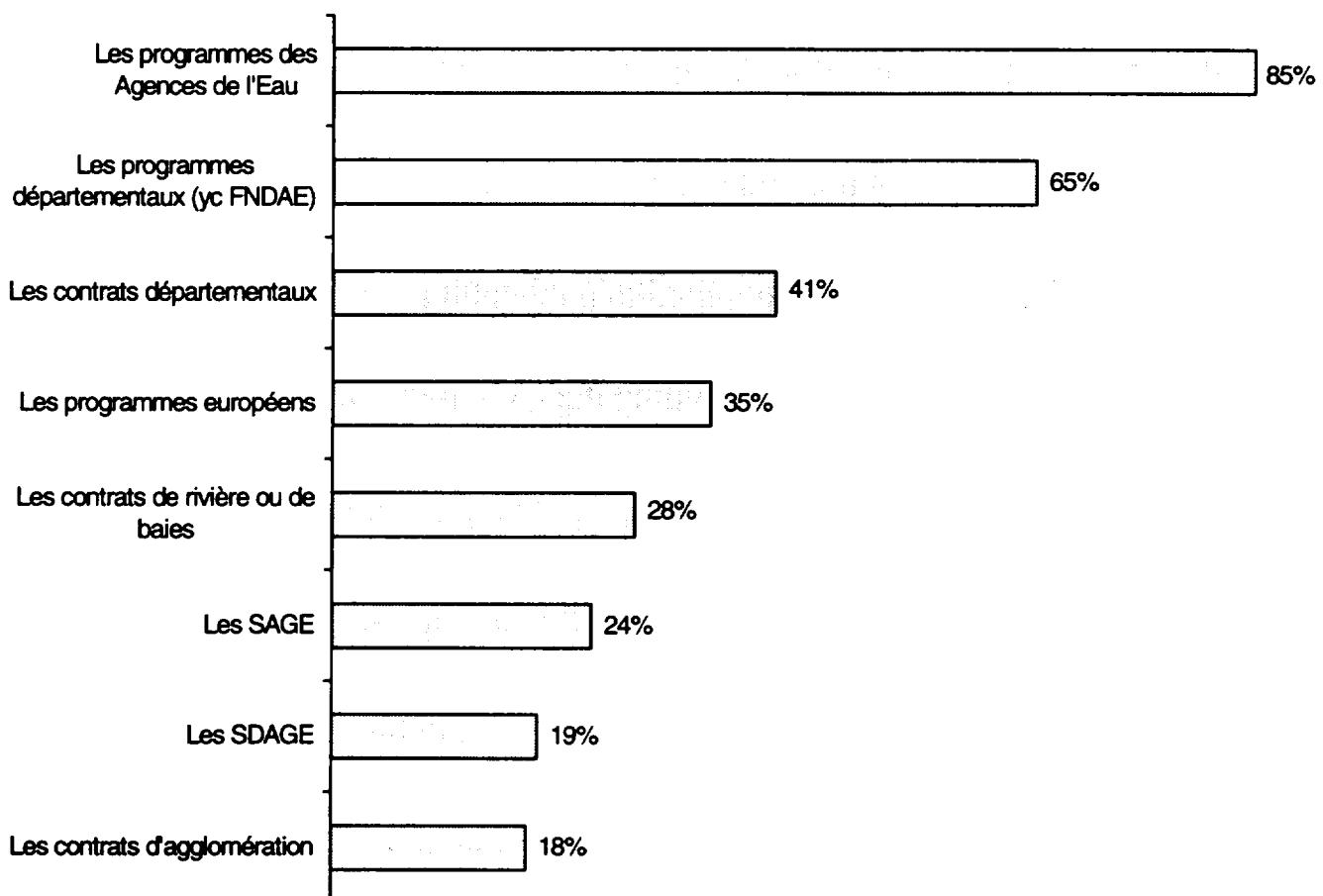
Cette hiérarchie diffère significativement de celle qui se dégage pour les investissements relatifs aux déchets :

- l'inadéquation des équipements existants et les aides financières ont un impact plus fort dans le domaine de l'eau (les aides financières aux investissements déchets, essentiellement celles du Fonds de Modernisation de la Gestion des Déchets, sont plus récentes et souvent moins fortes que celles des Agences) ;
- à l'inverse, l'intercommunalité, plus récente pour beaucoup de collectivités dans le domaine des déchets, la sensibilité écologique des administrés (surtout dans le domaine de la collecte, où de nombreux programmes d'information et de communication ont développé la sensibilité "trieuse" des habitants) et les solutions technologiques nouvelles (dans un domaine où les voies paraissent encore multiples et les technologies en développement) paraissent des facteurs plus importants dans la motivation des investissements déchets.

- De façon plus fine, en termes d'outils de politique publique, ce sont les programmes des Agences de l'Eau, qui paraissent, aujourd'hui, dans le domaine de l'eau, avoir l'impact le plus élevé : **85 % des collectivités déclarent en effet que les programmes des Agences auront un impact fort sur la détermination de leurs priorités** (cf. graphique n°4).

Graphique n°4

IMPACTS DES OUTILS DE POLITIQUE PUBLIQUE SUR LA DETERMINATION DES PRIORITES
(en % des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

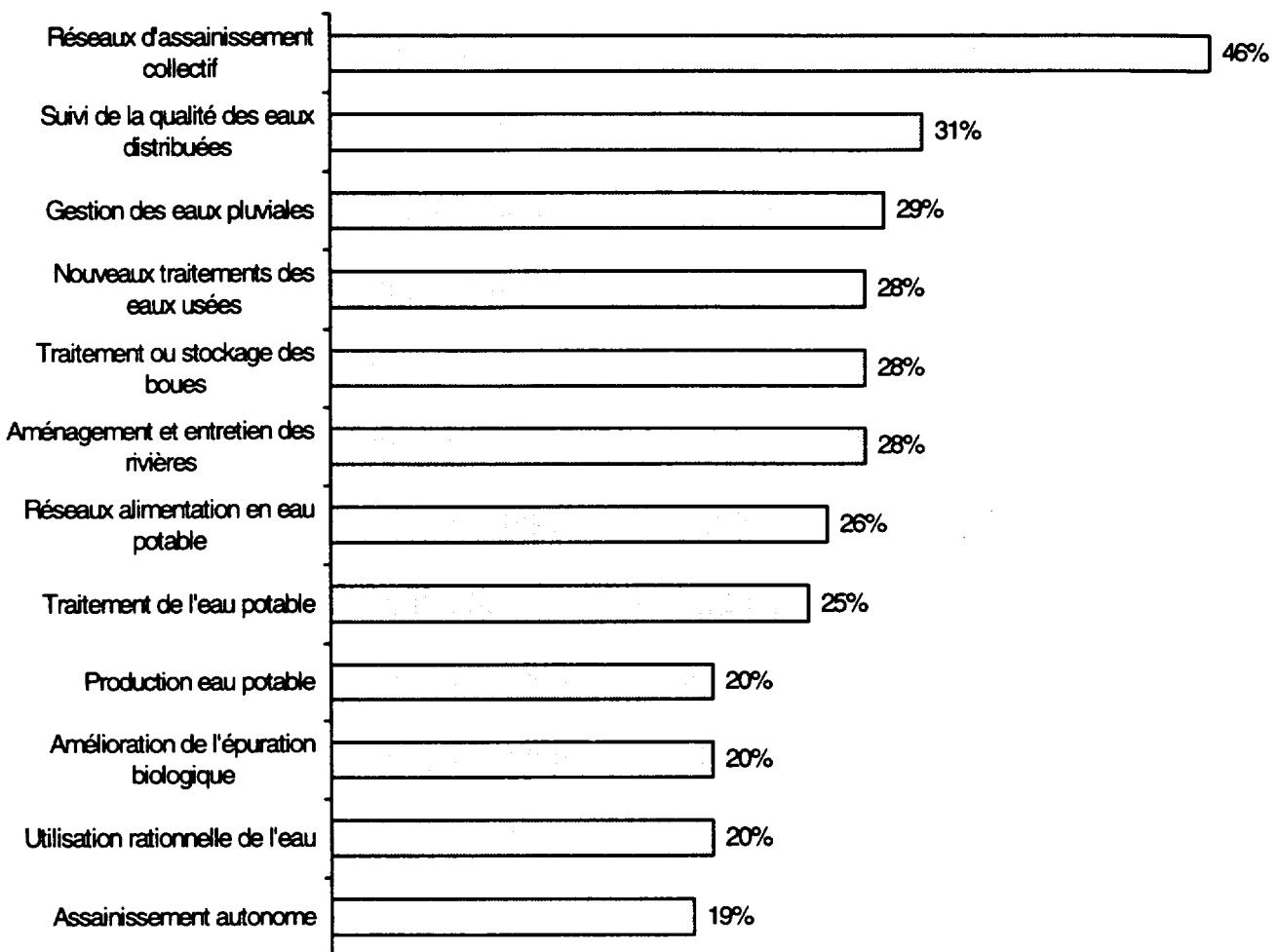
Le fait que les programmes départementaux (y compris le FNDAE) et les contrats départementaux soient les outils privilégiés ensuite révèle le **caractère essentiel du niveau départemental**, en particulier dans les départements ruraux, et pour les petites collectivités. Les grandes collectivités mettent, quant à elles, plus l'accent que les autres sur les programmes européens, et les SDAGE et SAGE.

- La **hiérarchisation des priorités** pour les travaux dans le domaine de l'eau fait apparaître les éléments suivants :
 - 46% des collectivités placent les **réseaux d'assainissement collectif** parmi leurs priorités en matière de travaux neufs (cf. graphique n°5), ce qui fait de ce domaine la première **priorité des collectivités locales pour les cinq ans à venir**;

Graphique n°5

LES PRIORITES RELATIVES AUX TRAVAUX NEUFS

(en % des collectivités)



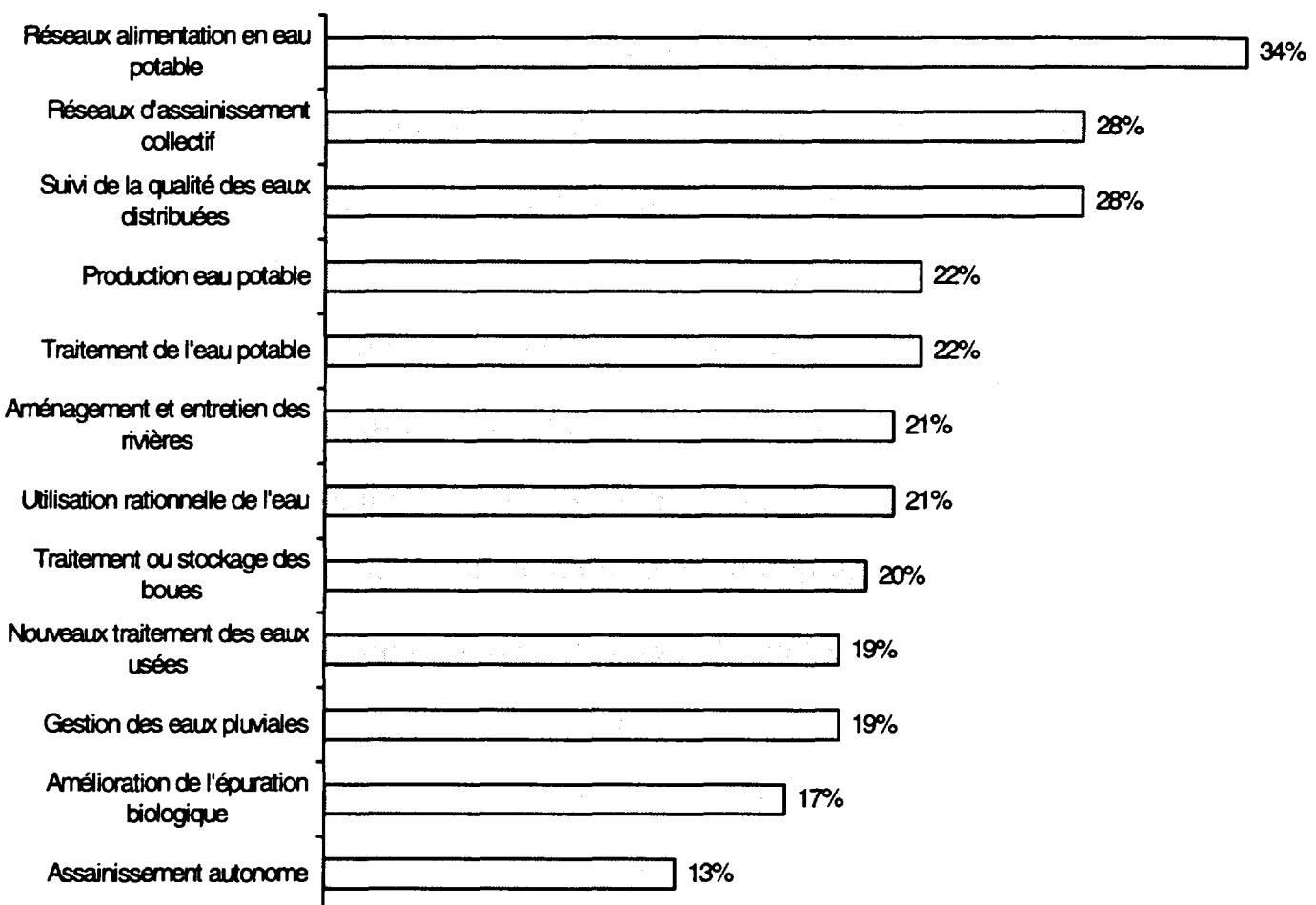
Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

- **l'épuration des eaux usées**, à travers la gestion des eaux pluviales (29% des collectivités), les nouveaux traitements des eaux usées (28%) et le traitement des boues (28%) constituent **l'autre pôle prioritaire** en matière de travaux neufs pour les collectivités dans leur ensemble ;
- le thème de la **gestion des eaux pluviales** est particulièrement sensible pour les grandes collectivités, alors que les petites tendent à mettre plus en avant le suivi de la qualité des eaux distribuées ;
- enfin, on peut noter une **montée en puissance des intentions relatives à l'aménagement et l'entretien des rivières**, que 28% des collectivités placent parmi leur priorités ;
- à l'opposé, on constate que les questions relatives à l'utilisation rationnelle de l'eau, et plus encore à l'assainissement autonome arrivent en fin de la hiérarchie des priorités, à peine un cinquième d'entre elles le déclarant prioritaire.

- Les réseaux apparaissent en haut de la hiérarchie pour les travaux de modernisation et de renouvellement, puisqu'ils sont cités par 34% des collectivités pour les réseaux d'alimentation et 28% pour les réseaux d'assainissement comme l'illustre le graphique n°6 ;

Graphique n°6

LES PRIORITES RELATIVES A LA MODERNISATION ET AU RENOUVELLEMENT (en % des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

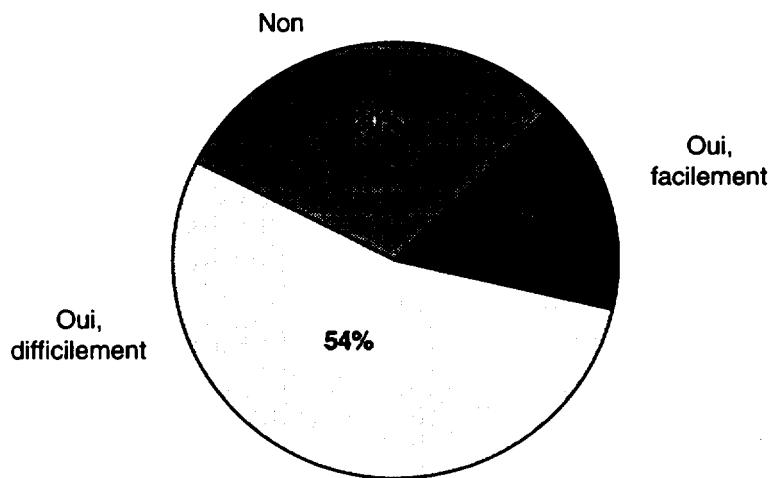
On peut remarquer également les points suivants :

- le rang élevé des préoccupations relatives au suivi de la qualité des eaux distribuées, qui tend à montrer l'importance de cette problématique au sein des collectivités locales françaises, surtout si l'on combine cette réponse avec les réponses suivantes, relatives à la production et au traitement de l'eau potable ;
- l'assainissement autonome n'apparaît comme une priorité que pour une petite minorité des collectivités, ce qui confirme et complète les réponses à la question précédente, à savoir que les collectivités n'ont pas (encore) conscience de la problématique de l'assainissement autonome de façon très forte.

- Au total, l'affichage des priorités semble lié aux obligations posées notamment par la directive eaux urbaines résiduaires, que **70% des collectivités qui se déclarent en mesure de tenir dans les temps³** (cf. graphique n°7).

Graphique n°7

RESPECT DU CALENDRIER DE LA DIRECTIVE EAUX URBAINES RESIDUAIRES (% des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

Par ailleurs, **20% des collectivités seulement déclarent avoir délimité les zones relevant de l'assainissement non collectif** (cf. graphique n°8).

On peut néanmoins constater que 38% des collectivités concernées affirment avoir en cours ou avoir en projet la délimitation de telles zones, ce qui tend à montrer l'émergence d'une dynamique dans ce domaine.

Sur l'échantillon, relativement limité, de zones délimitées, l'assainissement autonome est souvent préféré à l'assainissement semi-collectif, illustrant ainsi **l'existence d'une problématique spécifique au domaine rural**, différente en termes techniques de la problématique du domaine urbain.

Graphique n°8

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (en % des petites communes)

- Les zones sont-elles délimitées ?

Oui	En cours	En projet	Non
-----	----------	-----------	-----

19%	19%	44%
-----	-----	-----

- Le cas échéant, quelle est la solution principale retenue ?

Assainissement autonome

Assainissement semi-collectif

44%

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

³ % calculé sur les réponses « oui » ou « non » en excluant les réponses « ne sait pas », qui s'élevaient à 25% de l'échantillon.

3. LE PRIX DE L'EAU

- Le prix global actuel du m³ d'eau, y compris eau potable, assainissement, toutes taxes et redevances pour une facture conventionnelle annuelle de 120 m³/an pour un abonné domestique est évalué, d'après les résultats de l'enquête, à environ 14,8 francs au printemps 1996, ce qui correspond aux données publiées par l'INSEE.

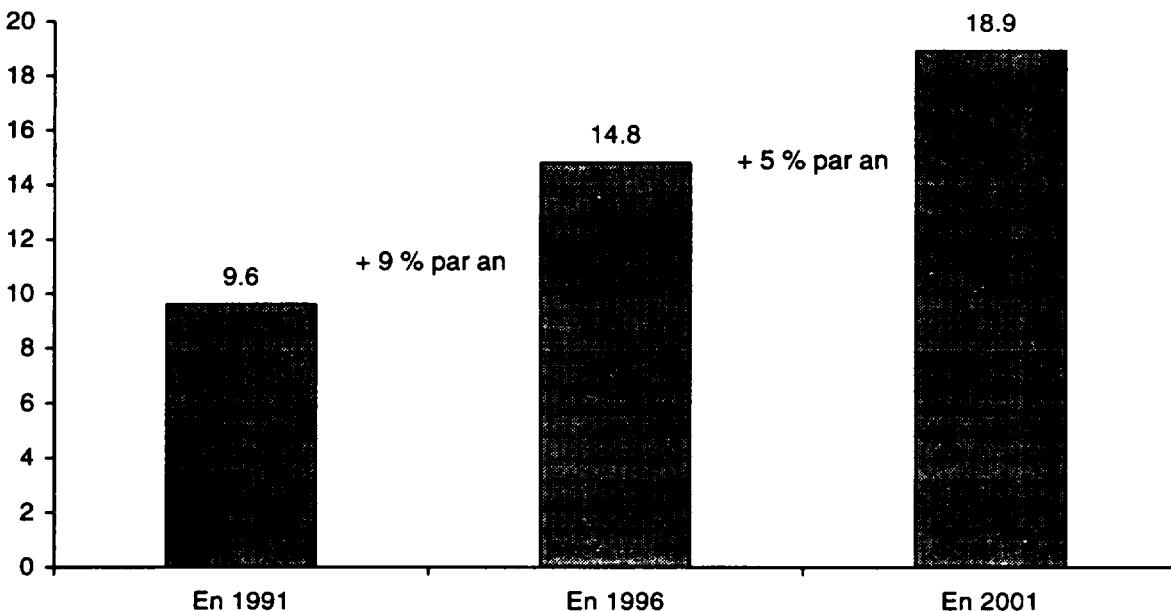
Il a cru, d'après les collectivités répondantes, de **9% par an en francs courants depuis 1991**, ce qui est assez proche des données publiées par l'INSEE ou par le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'Eau (S.P.D.E.) et confirme le bon calage des résultats de l'enquête.

Il est ainsi d'autant plus intéressant de constater que les **collectivités anticipent un ralentissement significatif de l'augmentation du prix de l'eau, qui serait de l'ordre de 5% par an en francs courants entre 1996 et 2001** (cf. graphique n°9), soit environ 3% par an en francs constants.

Graphique n°9

EVALUATION DU PRIX TTC DU M³ D'EAU (Prix moyen redressé selon le nombre d'habitants)

En francs TTC/m³



* Prix global, y compris eau potable, assainissement, toutes taxes et redevances pour une facture conventionnelle annuelle de 120 m³/an pour un abonné domestique ; prix en francs courants, arrondis à la décimale, pour le mois de mars/avril des années sélectionnées, sur un échantillon représentatif des communes de métropole de 700 habitants et plus (88% de la population de métropole).

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

Parallèlement, les collectivités enquêtées dans le cadre d'ECOLOC sur l'évolution du coût moyen de la gestion d'une tonne d'ordures ménagères n'anticipent pas de ralentissement de la hausse, qui serait de l'ordre de 7% par an en francs courants.

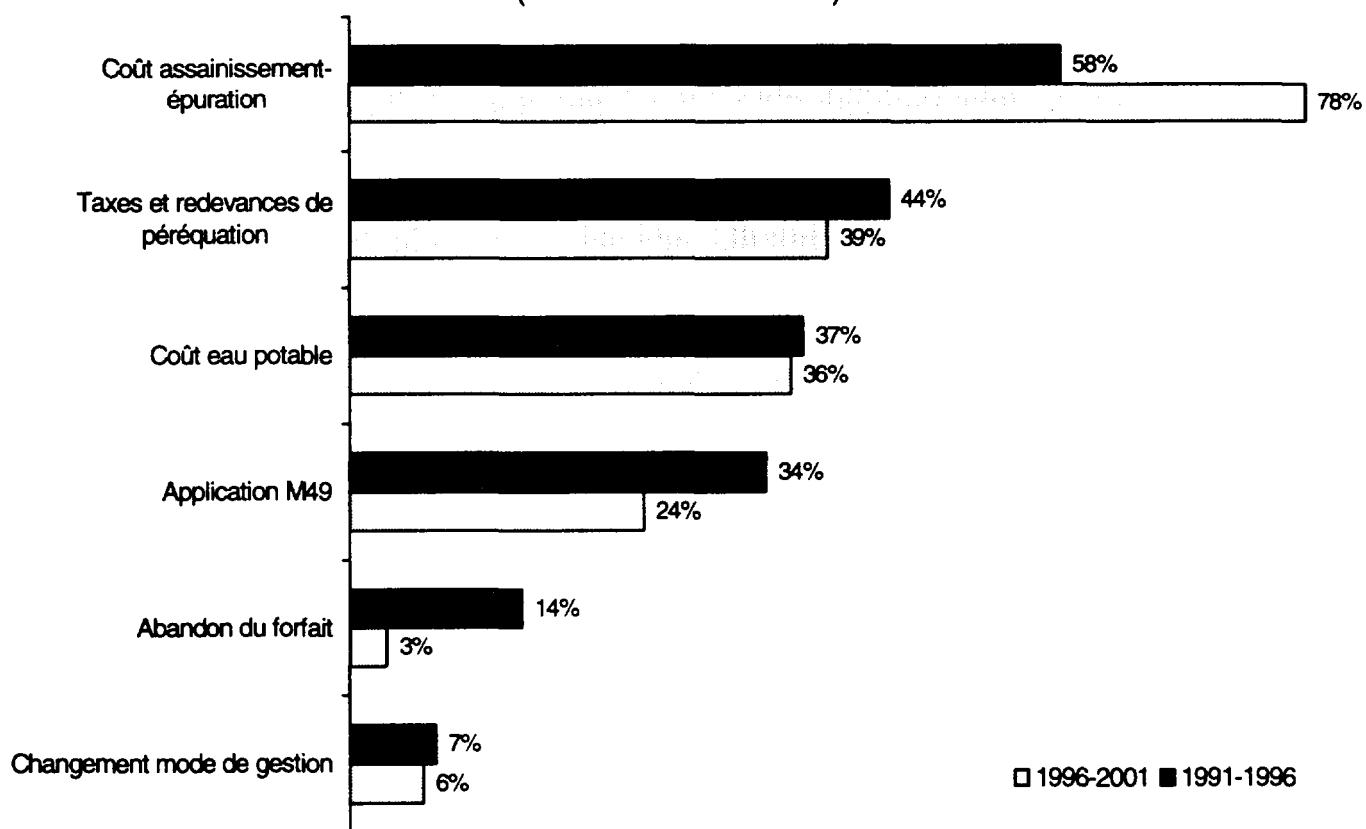
Toute comparaison entre la gestion de l'eau et des déchets doit être mesurée au vu des différences entre les deux domaines, ne serait-ce que sur les moyens budgétaires et les indicateurs de suivi. Néanmoins, il ne paraît pas absurde d'esquisser un parallèle entre les deux ratios décrits ci-dessus qui tend à montrer que le prix de l'eau est entré dans une phase de ralentissement de son évolution qui lui est spécifique.

- Interrogées sur les facteurs d'augmentation du prix de l'eau entre 1996 et 2001, **78% des collectivités citent l'accroissement du coût de l'assainissement-épuration**, qui arrive ainsi largement devant tous les autres facteurs, et confirme la hiérarchisation des priorités relevées plus haut.

On peut relever, par ailleurs, que sur la période 1991-1996, la croissance des taxes et redevances de péréquation a été un facteur de croissance du prix de l'eau pour 44% des collectivités, et que **la mise en place de l'instruction M49 a été un facteur important également pour plus du tiers (34%) des collectivités, voire même plus par les petites collectivités**, l'importance de ces deux derniers facteurs reculant entre 1996 et 2001, de même que l'abandon du forfait, qui fut entre 1991 et 1996 un facteur spécifique d'accroissement du prix de l'eau pour une collectivité sur sept (cf. graphique n°10).

Graphique n°10

LES FACTEURS RESPONSABLES DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU (en % des collectivités)



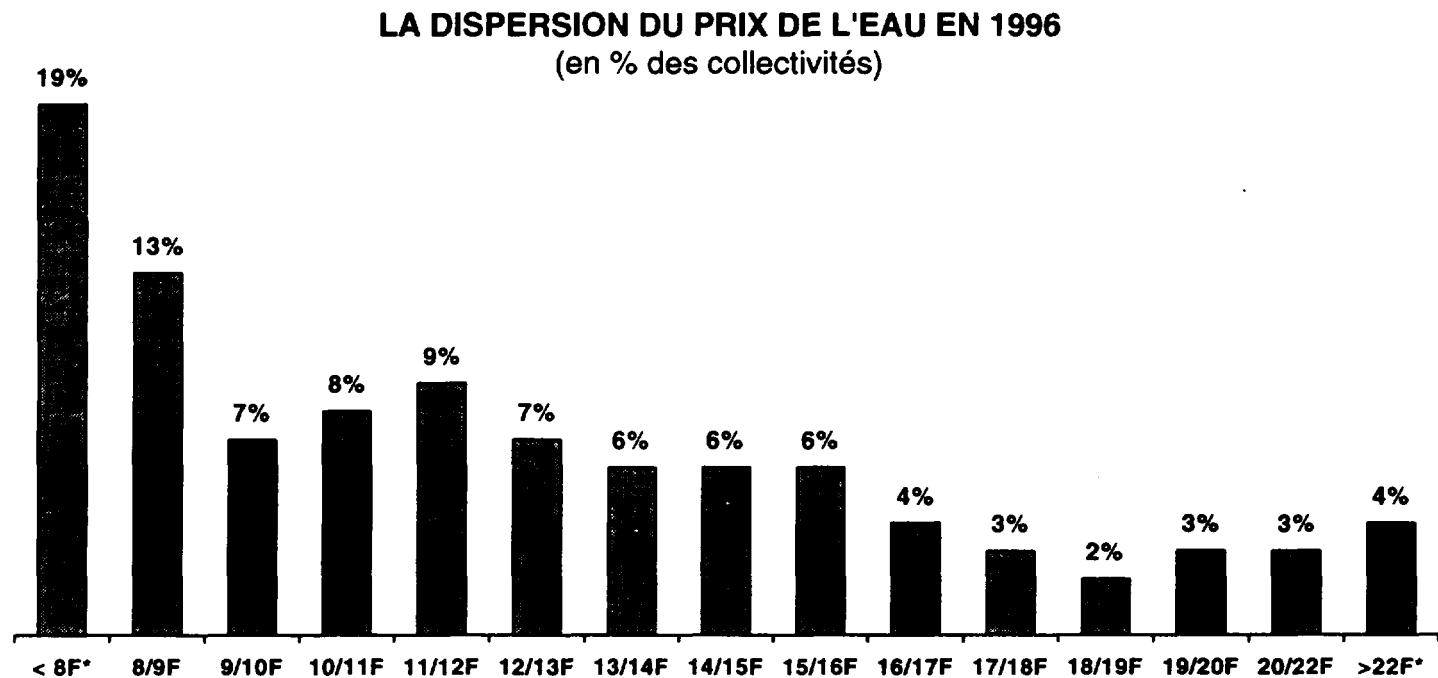
Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

La hausse vive de la première moitié des années 90 peut ainsi s'analyser rétrospectivement comme l'expression de l'addition de facteurs différents :

- des facteurs conjoncturels, comme la mise en place de la M49 ou l'abandon du forfait ;
- des facteurs plus structurels, comme l'accroissement des efforts en matière d'assainissement-épuration.

- La dispersion du prix de l'eau est aujourd'hui importante entre collectivités, puisque 39% d'entre elles (10% de la population) déclarent avoir un prix de l'eau inférieur à 10 francs/m³, et à l'opposé 15% d'entre elles (34% de la population) déclarent un prix de l'eau supérieur à 17 francs/m³, comme l'illustrent les graphiques n°11 et n°12.

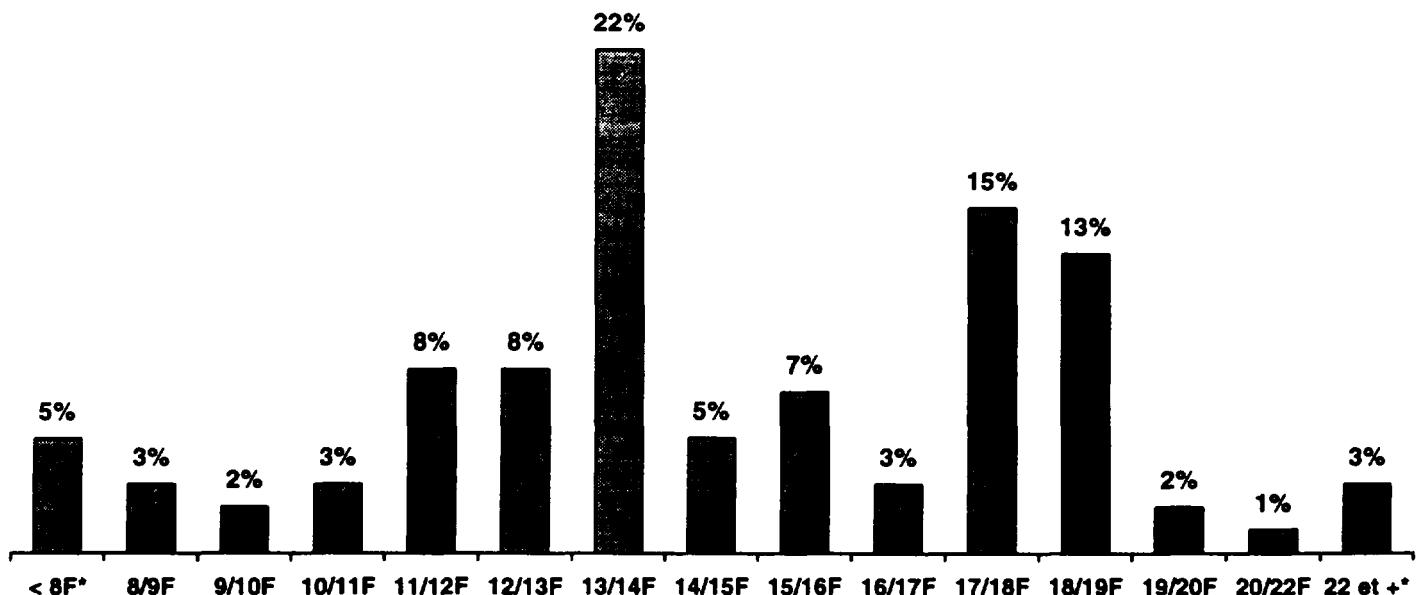
Graphique n°11



* Du fait de la structure de l'enquête en questions fermées, les valeurs extrêmes présentent un profil atypique.

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

Graphique n°12



* Du fait de la structure de l'enquête en questions fermées, les valeurs extrêmes peuvent présenter un profil atypique.

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

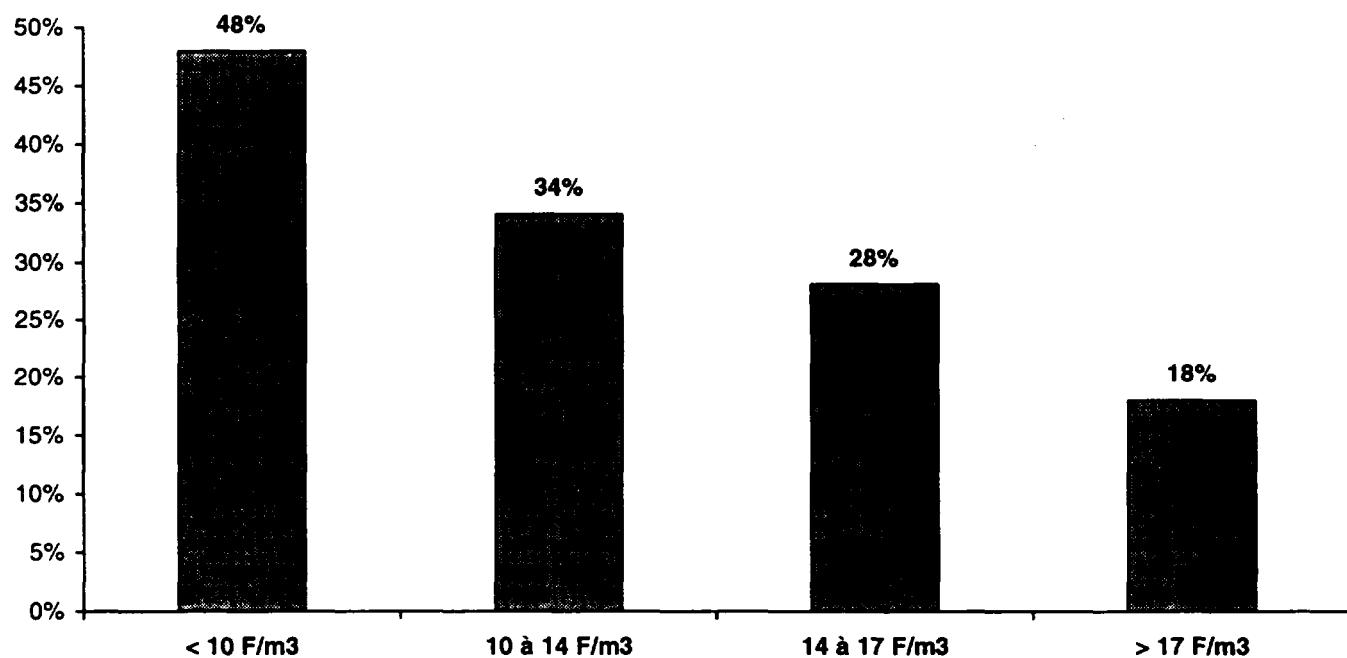
Il est intéressant de relever, dans ce contexte, que les augmentations anticipées sont, dans l'ensemble, inversement corrélées au niveau du prix : plus le prix est bas, plus l'accroissement prévu est fort (cf. graphique n°13). De ce fait, on peut retenir une hypothèse de **réduction de la disparité du prix de l'eau à l'horizon 2001**.

On constate, néanmoins, l'existence d'un ensemble de petites communes (souvent inférieures à 1 000 habitants) représentant un peu moins de 6% de la population qui gèrent l'eau seules et présentent un profil atypique.

Graphique n°13

LES AUGMENTATIONS 1996/2001 DU PRIX DE L'EAU EN FONCTION DU PRIX ACTUEL

Croissance 1996-2001
en francs courants



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

En effet, ces petites collectivités situées pour plus de la moitié dans les bassins Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, qui gèrent l'eau en régie, n'anticipent pas d'évolution forte de leur prix de l'eau, pourtant inférieur à la moyenne.

Par ailleurs, elles affichent moins de priorités, et en particulier sont moins ambitieuses que les autres en matière d'investissement d'assainissement/épuration pour les cinq prochaines années.

Enfin, elles expriment plus de distance vis-à-vis des outils de politique publique proposés que les autres, notamment par rapport aux outils contractuels et aux SAGE/SDAGE, et paradoxalement attendent relativement plus d'aides que les autres.

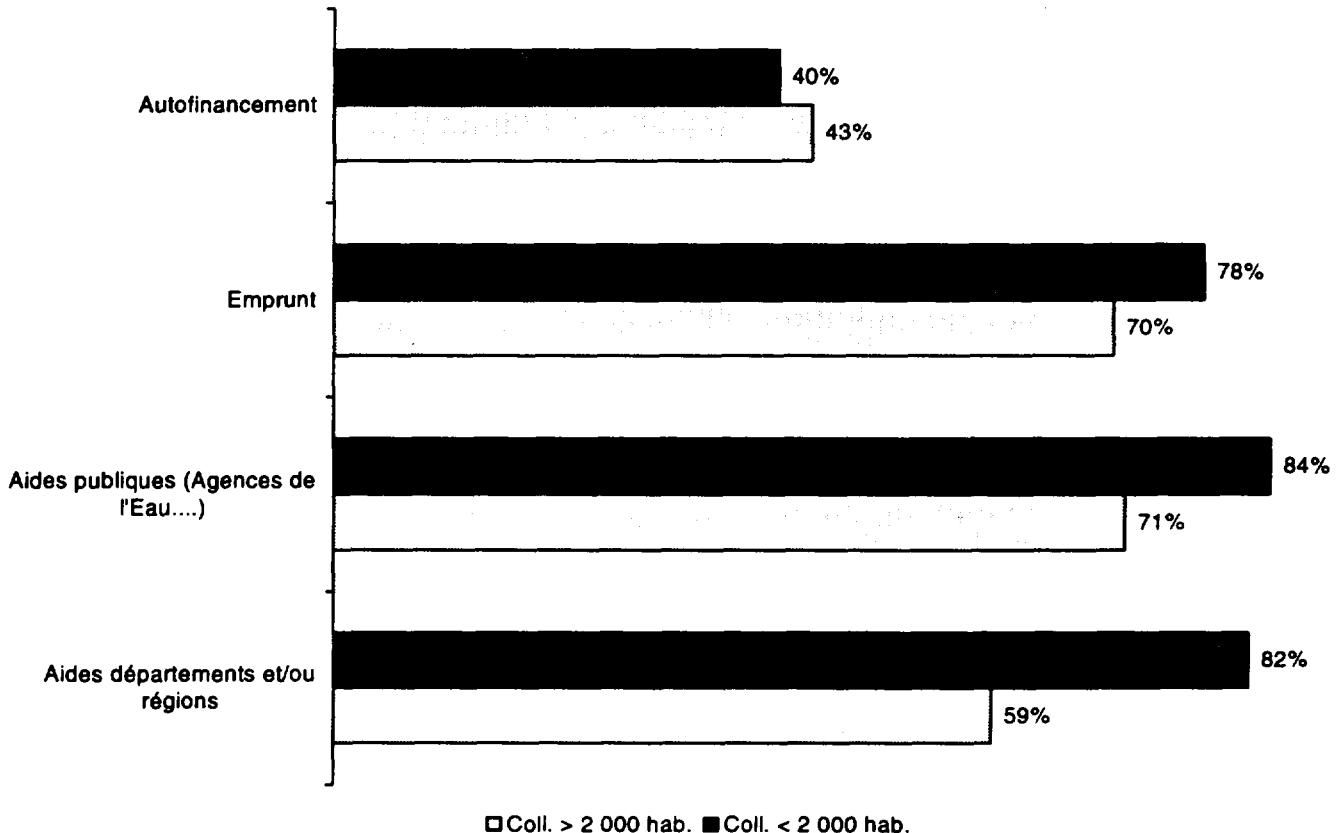
En d'autres termes, au sein des petites collectivités, **l'intercommunalité semble constituer un facteur clé de dynamisme dans le domaine de l'eau, l'écart risquant de se creuser entre la moyenne des communes et des petites communes isolées de plus en plus en retard**.

- Par ailleurs, les collectivités enquêtées mettent l'accent, pour le financement de leurs investissements futurs dans le domaine de l'assainissement-épuration, sur **les moyens de financement externes**, même si l'autofinancement demeure prioritaire pour un nombre significatif de collectivités (cf. graphique n°14) :

- plus de sept collectivités sur dix (elles sont même 84% parmi les collectivités de moins de 2000 habitants) comptent sur les aides publiques (dont celles des Agences de l'Eau) pour le financement de leurs investissements;
- 70% des collectivités de plus de 2000 habitants et 78% de celles de moins de 2000 habitants anticipent un recours à l'emprunt ;
- enfin, six collectivités sur dix parmi celles de plus de 2000 habitants et 82% de celles de moins de 2000 habitants attendent des aides du département et/ou de la région.

Graphique n°14

LES MODES DE FINANCEMENT PRIORITAIRES DES INVESTISSEMENTS D'ASSAINISSEMENT-EPURATION (en % des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

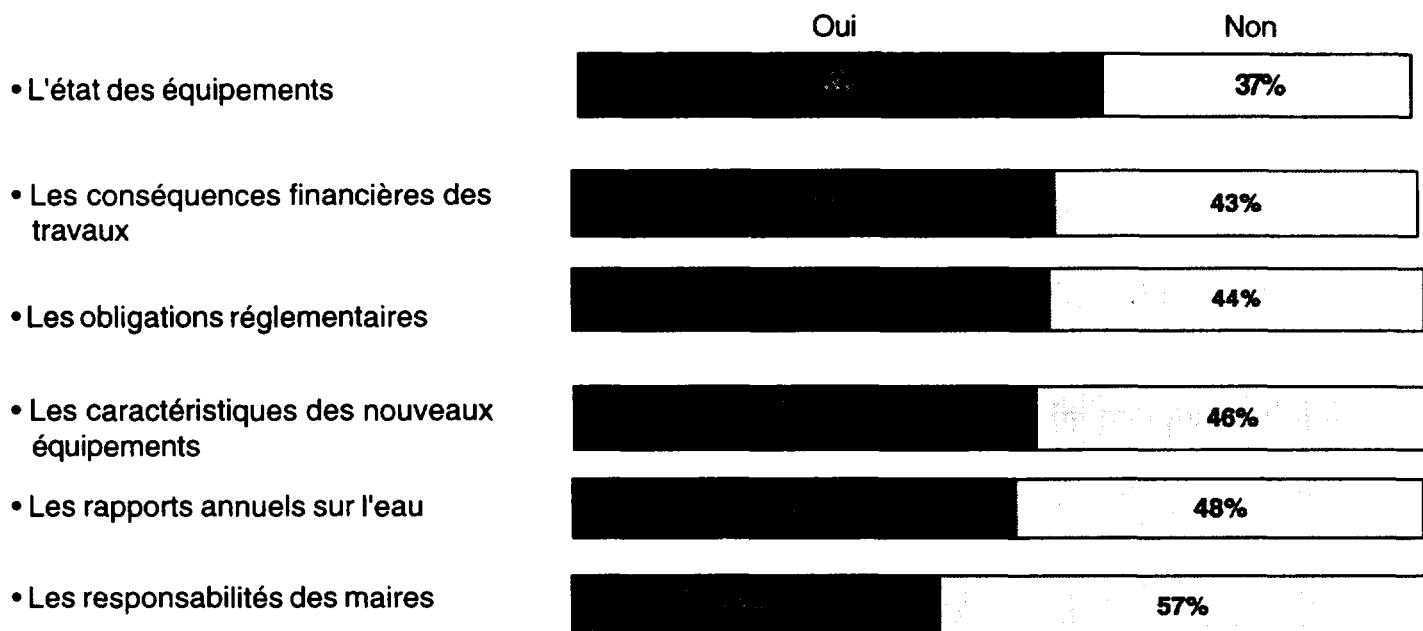
Ces réponses tendent ainsi à faire **ressortir notamment l'impact des programmes des Agences de l'Eau**, relevé plus haut, mais aussi la **complexité des montages financiers**, qui devraient inclure encore plus à l'avenir **differents types de collectivités locales (département, région)**, et complexifier l'élaboration des dossiers parallèlement à l'élargissement des surfaces financières mobilisées.

4. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

- Interrogées sur la satisfaction de leurs besoins d'information dans le domaine de l'eau, **une majorité nette des collectivités répond positivement** pour l'état des équipements existants (63% de oui), les conséquences financières des travaux (57%), les obligations réglementaires (56%) ou les caractéristiques des nouveaux équipements (54%) (cf. graphique n°15).

Graphique n°15

VOS BESOINS D'INFORMATION "EAU" SONT-ILS SATISFAITS ? (en % des collectivités)



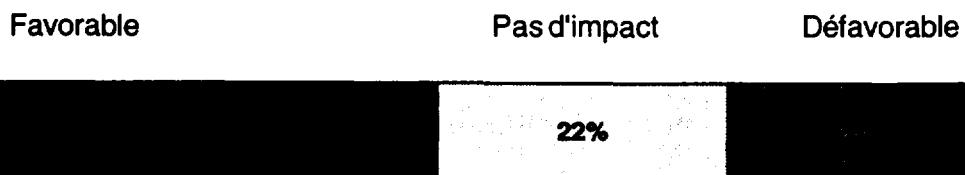
Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

Cette majorité est encore plus forte pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. A l'opposé 57% répondent négativement sur les responsabilités des maires.

Les réponses s'équilibrent presque pour les rapports annuels publics sur le service de l'eau et de l'assainissement : si 58% en attendent un impact favorable, du à une meilleure acceptation de l'évolution du prix au regard des services rendus (cf. graphique n°16), elles ne sont plus que 52% à estimer leurs besoins d'information satisfaits dans ce domaine.

Graphique n°16

IMPACT ANTICIPE DES RAPPORTS ANNUELS SUR L'EAU (en % des collectivités)

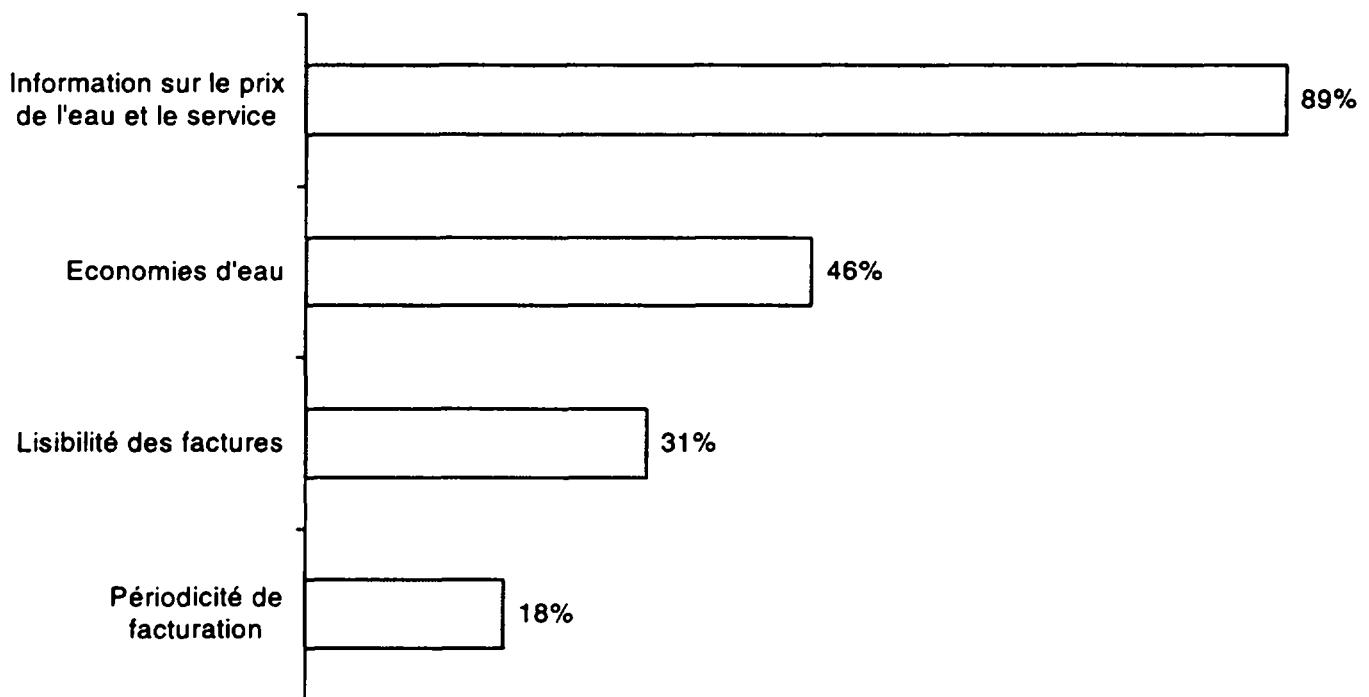


Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

- Vis-à-vis de la population, **89% des collectivités estiment nécessaire d'entreprendre une action d'information et d'explication sur le prix de l'eau et le service rendu** (cf. graphique n°17), ce qui peut être rapproché du fait que 46% d'entre elles ont constaté une hausse de la part des factures impayées ces dernières années.

Graphique n°17

ACTIONS A ENTREPRENDRE VIS-A-VIS DE LA POPULATION
(en % des collectivités)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

Par ailleurs, 46% des répondants estiment nécessaire de promouvoir des économies d'eau, 31% une amélioration de la lisibilité des factures, et seulement 18% une modification de la périodicité des factures, la réponse à cette question croissant avec le prix de l'eau actuel dans les collectivités interrogées.

5. ELEMENTS DE TYPOLOGIE DES COLLECTIVITES LOCALES

Au delà des résultats des enquêtes présentées ci-dessous, la taille de l'échantillon global permet de procéder à des analyses statistiques fines, de façon à déterminer les caractéristiques de différents types de collectivités.

Trois pistes de réflexion ont parues intéressantes à détailler ici : l'analyse par tailles de collectivité, l'analyse par mode juridique de gestion de l'eau (régie/gestion déléguée), l'analyse suivant la localisation géographique des collectivités (ici regroupées par Agence de l'Eau).

- L'analyse des résultats **par tailles de collectivités** fournit un certain nombre d'indications, dont les suivantes peuvent être relevées.

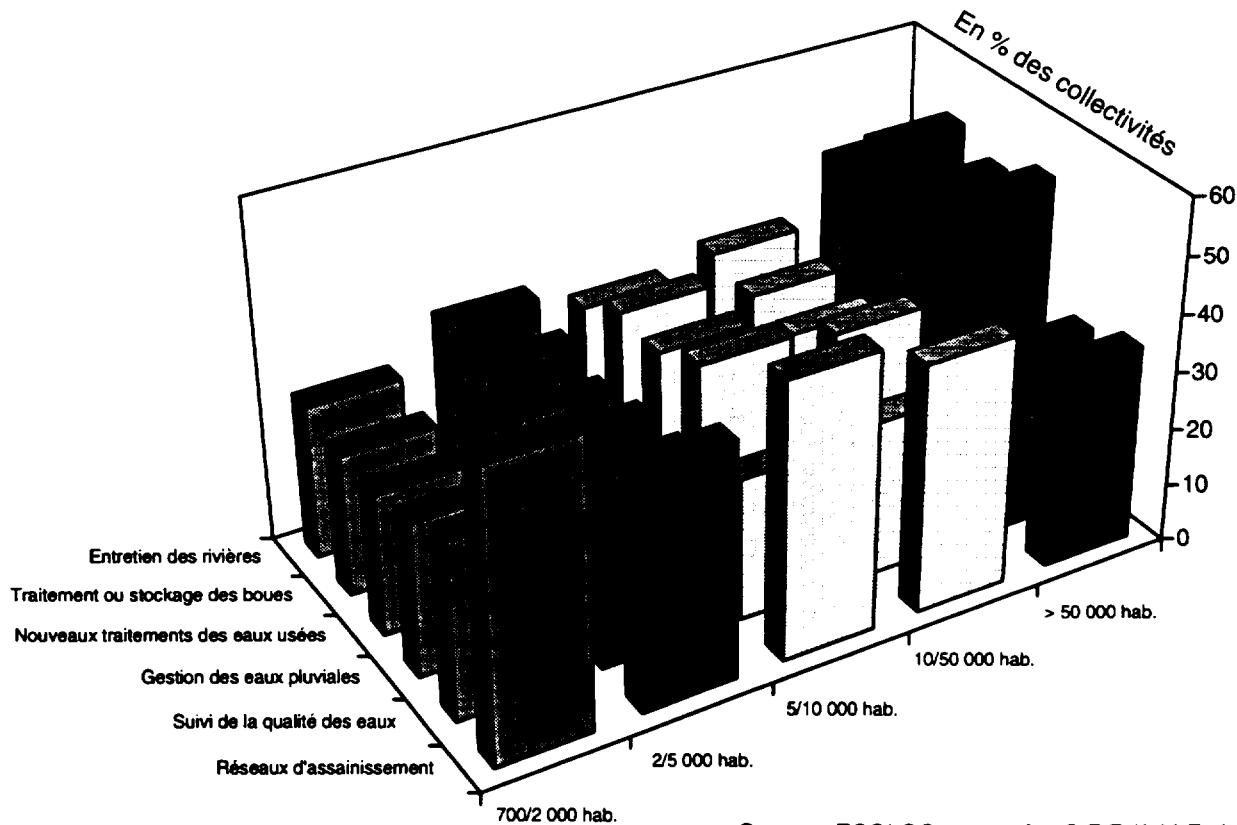
Plus les collectivités sont grandes, plus elles insistent sur le rôle des outils contractuels, et inversement plus elles sont petites, plus elles insistent sur les programmes départementaux (FNDAE) avant tout destinés aux collectivités rurales, mais on ne note **pas de différence significative sur les programmes des Agences de l'Eau, que toutes placent au premier rang des outils de politique publique.**

La hiérarchie des priorités diffère très nettement entre les collectivités de plus de 50 000 habitants et les autres ; les premières placent en effet la gestion des eaux pluviales, le traitement ou stockage des boues et les nouveaux traitements des eaux usées en tête de leurs priorités, alors que les autres placent les réseaux d'assainissement collectif nettement au premier rang (cf. graphique n°18).

La taille n'influe toutefois pas sur l'optimisme vis-à-vis des échéances de la directive eaux résiduaires urbaines, mais les difficultés invoquées sont plus souvent financières au sein des petites collectivités et des délais trop courts pour les grandes collectivités.

Graphique n°18

LES PRIORITES "EAU" SUIVANT LA TAILLE DES COLLECTIVITES



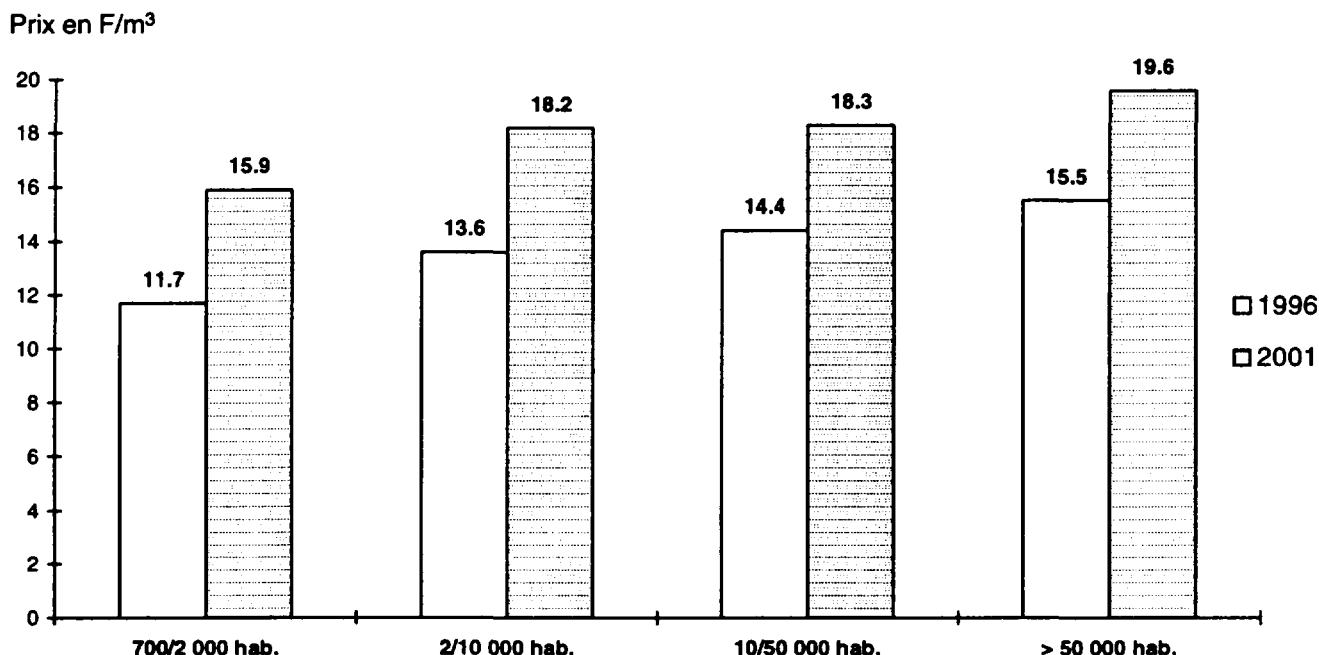
Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

Les résultats relatifs au prix de l'eau permettent de mettre en lumière les éléments suivants (cf. graphique n°19) :

- le **prix de l'eau moyen est assez proche pour les collectivités entre 2 et 50 000 habitants** et l'évolution est relativement parallèle ;
- par contre **le prix de l'eau varie beaucoup entre les deux extrémités de la taille des collectivités**, puisqu'il est estimé, d'après l'échantillon analysé, à 11,7 francs en moyenne au sein des collectivités de moins de 2 000 habitants, et à l'autre extrême de l'échelle, à 15,5 francs dans les collectivités de plus de 50 000 habitants soit plus de 30% de plus ;
- l'**écart entre ces extrêmes devrait se réduire, mais de façon mesurée entre 1996 et 2001** puisque le prix de l'eau atteindrait près de 16 francs dans les petites collectivités en 2001 et environ 19,6 francs dans les grandes collectivités, soit un écart ramené à 23% ; la convergence serait notamment limitée par le fait que les grandes collectivités, qui ont souvent déjà effectué beaucoup de travaux, affichent des ambitions relativement élevées pour les prochaines années.

Graphique n°19

L'EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU EN FONCTION DE LA TAILLE DES COLLECTIVITES



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

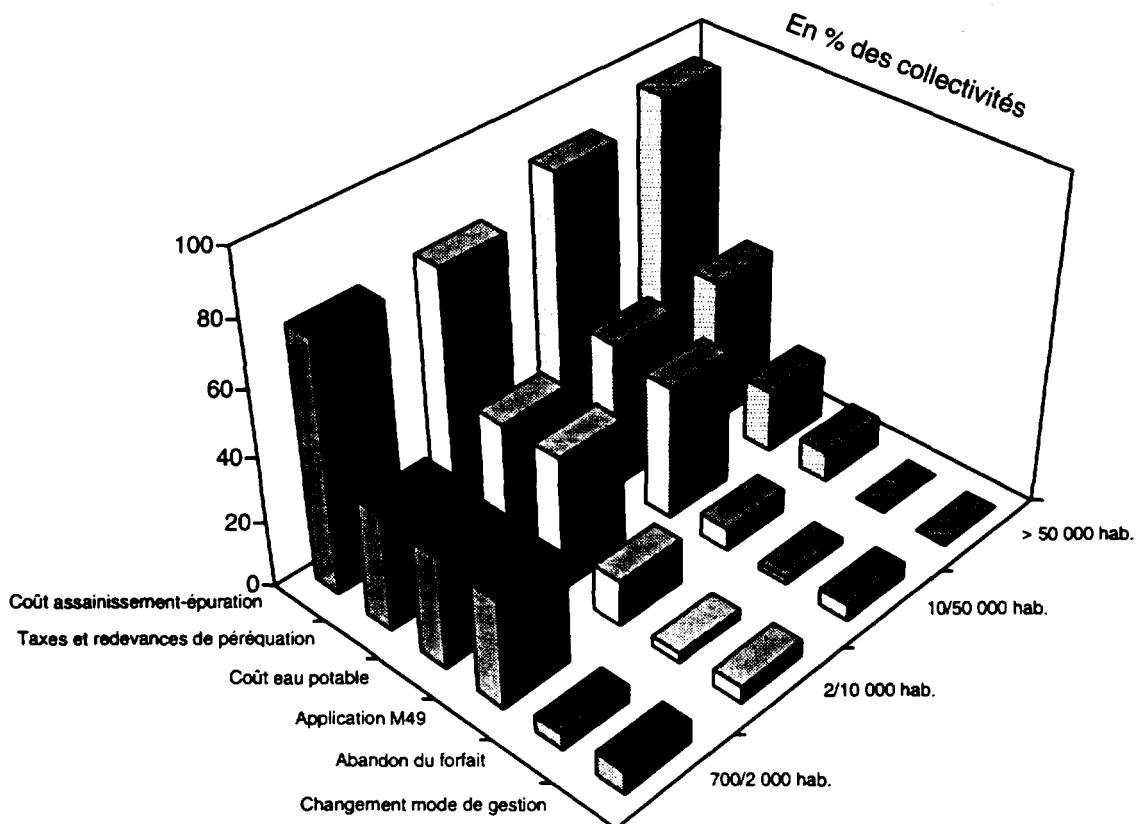
Parmi les facteurs d'augmentation du prix de l'eau entre 1996 et 2001, il a été noté plus haut que le **coût de l'assainissement-épuration arrive largement devant tous les autres facteurs, quelle que soit la taille de la collectivité.**

L'analyse suivant les classes de tailles tend à montrer néanmoins un certain nombre de différences intéressantes à relever (cf. graphique n°20) :

- les petites collectivités discriminent assez peu entre les autres facteurs, et elles sont plus d'une sur trois à citer les taxes et redevances de fréquentation, le coût de l'eau potable et l'application de la M49;
- à l'inverse les grandes collectivités (plus de 50 000 habitants) désignent essentiellement le coût de l'assainissement-épuration comme facteur de hausse.

Graphique n°20

LES FACTEURS RESPONSABLES DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU ENTRE 1996 ET 2001 EN FONCTION DE LA TAILLE DES COLLECTIVITÉS

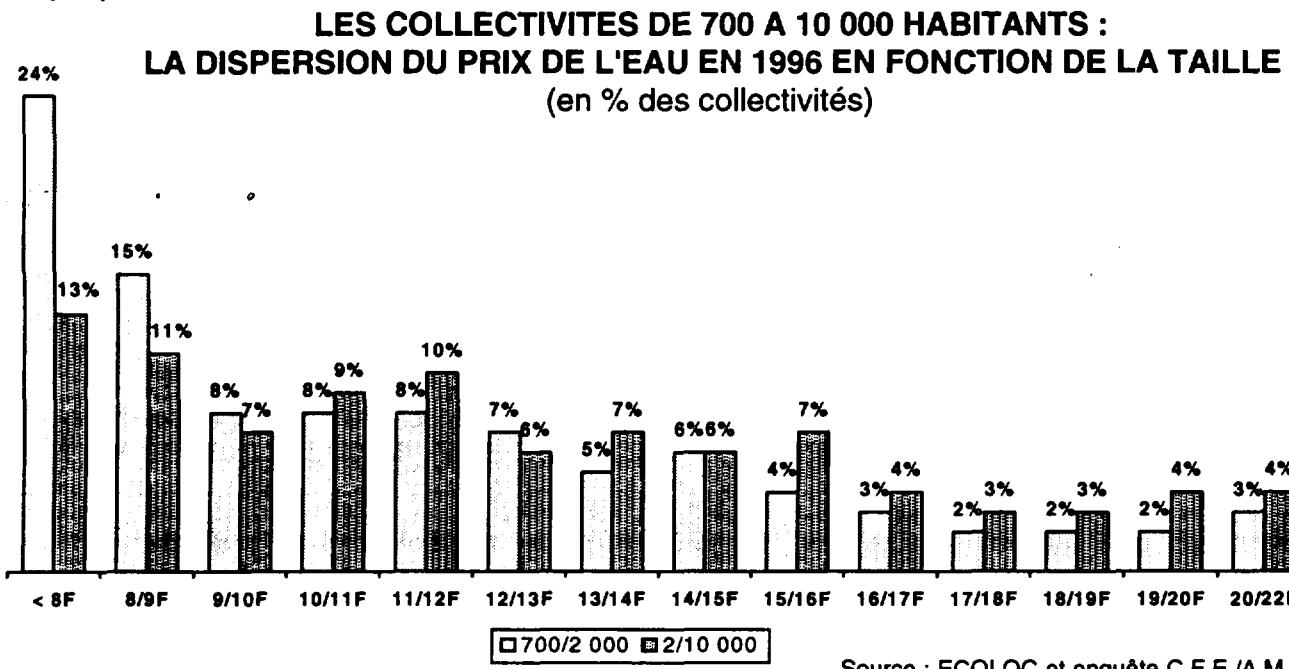


Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

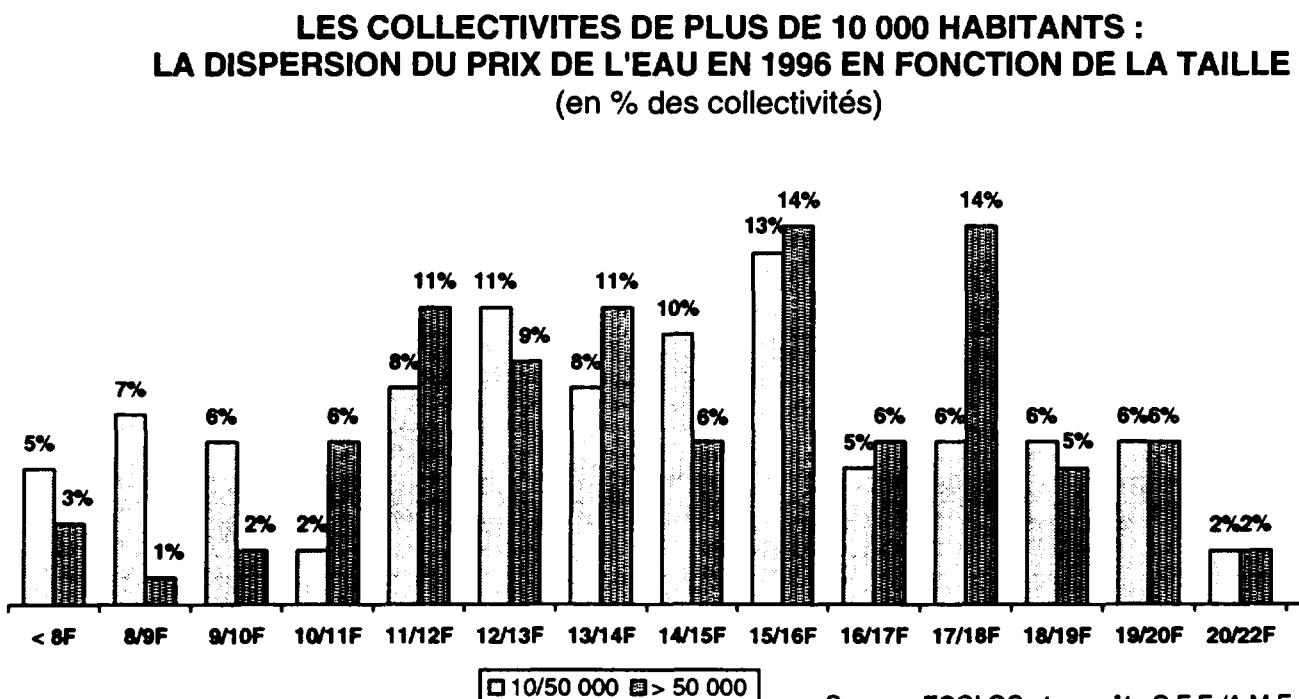
L'analyse de la dispersion du prix de l'eau pour chaque strate des collectivités est également intéressante, dans la mesure où elle montre **des différences nettes** (cf. graphiques n°21 et n°22) :

- 47% des collectivités de 700 à 2 000 habitants déclarent un prix inférieur à 10 francs en 1996, contre moins d'une sur cinq pour les collectivités de plus de 10 000 habitants ;
- même si le nombre, forcément limité, de grandes collectivités dans l'échantillon oblige à interpréter les résultats les plus fins avec précaution, l'analyse de la dispersion tend à montrer **une concentration plus importante pour les collectivités de plus de 10 000 habitants que pour les plus petites**, la mise en place de politiques de l'eau ambitieuses et la fixation du prix de l'eau en conséquence étant peut-être plus ancienne dans les collectivités les plus grandes.

Graphique n°21



Graphique n°22



- L'analyse des résultats par mode de gestion (régie/gestion déléguée) permet de déterminer trois grandes catégories de collectivités au sein de l'échantillon :
 - les collectivités dont la gestion de l'eau potable et celle de l'assainissement-épuration est déléguée (43% des collectivités de l'échantillon, 68% de la population) ;
 - les collectivités dont la gestion de l'eau potable est déléguée mais pas celle de l'assainissement-épuration (ou inversement), qui représentent 21% des collectivités de l'échantillon et 16% de la population;
 - les collectivités dont la gestion de l'eau potable et de l'assainissement -épuration est en régie (36% des collectivités de l'échantillon, 16% de la population).

Ces trois catégories se distinguent assez nettement par le niveau actuel du prix de l'eau (cf. graphique n°23) : celui-ci avoisine 12,3 francs en régie, 13,8 francs en régime mixte, soit 12% supérieur à la régie, et 15,8 francs en gestion déléguée, soit **28% supérieur à la régie, ce résultat confirmant les chiffres issus de l'enquête ECOLOC 1995.**

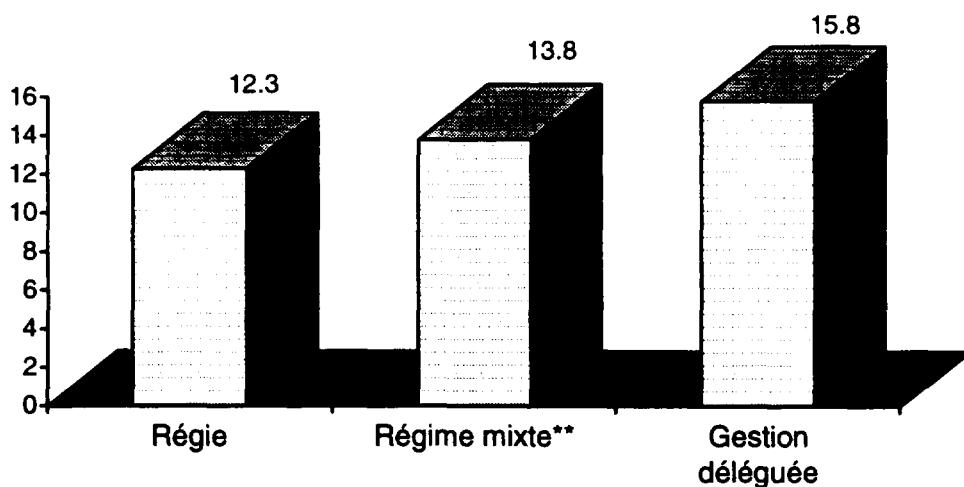
L'enquête ne visait pas à trouver des explications à l'existence de ces écarts, mais néanmoins quelques éléments peuvent être relevés : la taille moyenne des collectivités en gestion déléguée de l'échantillon est près de trois fois supérieure à celle des collectivités en régie (35 000 habitants contre 12 000, dans l'échantillon ECOLOC), ce qui induit un effet sur le prix de l'eau, comme le montrent les traitements par taille de collectivités ; la gestion en intercommunalité est plus fréquente ce qui a un effet également qui se cumule (partiellement) au premier ; par ailleurs les collectivités en gestion déléguée affichent, en moyenne, plus de volontarisme que les autres en matière d'assainissement-épuration, en particulier pour la gestion du pluvial, le traitement des boues...

Certaines différences entre gestion déléguée et régie peuvent sembler liées au niveau du prix de l'eau, comme le fait que les collectivités en gestion déléguée citent plus que les autres l'absence de consentement à payer comme facteur de frein des investissements, et la nécessité d'améliorer la lisibilité des factures.

Enfin, d'autres aspects sont intéressants à relever comme le fait que les responsables des collectivités en gestion déléguée paraissent s'impliquer autant que les autres dans l'utilisation d'outils de politique publique (en particulier les SAGE/SDAGE et les outils contractuels) et attendent autant que les autres des rapports annuels sur l'eau ; en d'autres termes les collectivités en gestion déléguée paraissent plus souvent des collectivités dynamiques que des collectivités (auto-) dessaisies de la gestion de l'eau. Inversement, les intentions d'investissement des collectivités en régie ne paraissent pas systématiquement moins fortes que celles des collectivités en gestion déléguée.

Graphique n°23

LE PRIX DE L'EAU EN 1996 EN FONCTION DU MODE JURIDIQUE DE GESTION*
(prix total en F/m³ pondéré par la population)



* Alimentation en eau et assainissement-épuration.

** L'alimentation en eau ou l'assainissement-épuration est en gestion déléguée.

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

- L'échantillon global est assez important que des analyses puissent être réalisées par Agence de l'Eau, même si celles-ci doivent être accompagnées de précautions scientifiques et techniques :
 - ausein de chaque agence, l'échantillon peut être caractérisé par des éléments (structure par taille des collectivités, mode de gestion...) qui peuvent ne pas être sans conséquences sur les résultats d'ensemble, l'échantillon par Agence étant forcément limité en nombre ;
 - les carences en éléments de comparaisons et de référence tels qu'ils peuvent exister au niveau national n'a pas permis d'effectuer jusqu'à présent les nombreux recoupements nécessaires dans ce genre de recherche.

Ces précautions prises, plusieurs constats peuvent être faits, qui rejoignent certaines des analyses esquissées dans la présentation des résultats d'ECOLOC 1995 ou les complètent sur un échantillon plus large (y compris les collectivités de 700 à 2 000 habitants).

Parmi les outils de politique publique, **les politiques contractuelles sont plus souvent citées qu'ailleurs en Rhin-Meuse et Seine-Normandie** (contrats départementaux, contrats d'agglomération) et les nouveaux outils que sont les SDAGE et les SAGE en Adour-Garonne, Artois-Picardie et en Seine-Normandie ;

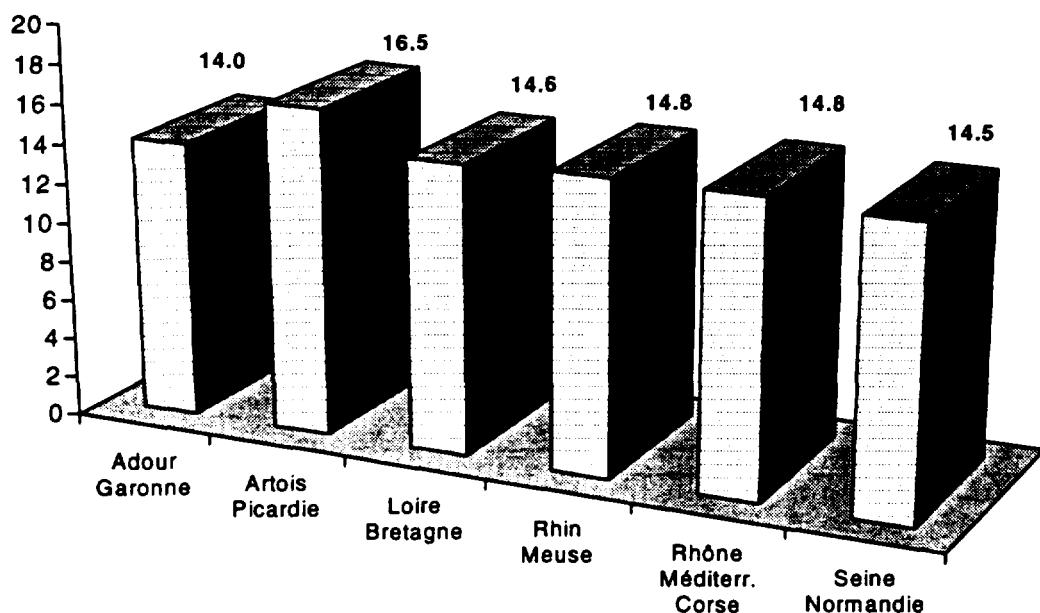
En termes de priorités, **les collectivités des Bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne mettent plus l'accent que les autres sur les problèmes relatifs à l'eau potable, l'aménagement et l'entretien des rivières, mais aussi sur l'assainissement autonome** cité comme une priorité par respectivement 25% et 27% des collectivités de ces bassins (respectivement 50% et 44% des collectivités ont en cours ou en projet la délimitation des zones relevant de l'assainissement non collectif), alors que les collectivités de **Seine-Normandie, Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée Corse insistent plus sur les questions relatives au traitement des eaux usées voire à la gestion des eaux pluviales**.

Les collectivités de Seine-Normandie (78%), Rhin-Meuse (75%), Rhône Méditerranée Corse (71%) sont, parallèlement, plus optimistes sur le respect du calendrier de la directive eaux urbaines résiduaires que celles d'Adour-Garonne (61%), Artois-Picardie (62%) et Loire-Bretagne (65%).

Le prix moyen de l'eau par Agence de l'Eau (prix total pondéré par la population) ne présente pas d'écart très important d'une Agence à l'autre, le prix se situant entre 14 francs et 15 francs dans cinq agences sur six (cf. graphique n°24).

Graphique n°24

LE PRIX DE L'EAU EN 1996 PAR AGENCE DE L'EAU (prix total en F/m³ pondéré par la population)



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

La documentation Française : Les Interventions eau des collectivités locales : perspectives 1996 - 2001

Seule la zone couverte par l'Agence Artois-Picardie présente un prix moyen significativement plus élevé que les autres, ce qui confirme les résultats d'ECOLOC 1995, mais **l'écart devrait aller diminuant** puisque la croissance du prix de l'eau dans cette zone pourrait avoisiner 3% par an en prix courants au cours des cinq prochaines années.

Derrière ces prix moyens il existe apparemment des dynamiques relativement différentes, puisque, parmi les facteurs explicatifs de l'augmentation du prix de l'eau entre 1991 et 1996, les collectivités d'Adour-Garonne citent plus que les autres l'abandon du forfait, celles de Loire-Bretagne le coût de l'eau potable, et celles de Rhône Méditerranée Corse l'application de la M49 ; **le coût de l'eau potable demeurerait, d'après les anticipations des collectivités de Loire-Bretagne, un facteur d'augmentation du prix de l'eau plus important qu'ailleurs entre 1996 et 2001.**

6. CONCLUSIONS

- Au total, l'enquête sur les interventions « eau » des collectivités locales tend donc à donner une **image dynamique des investissements dans le domaine de l'eau pour les cinq années à venir.**

La priorité maintenue en particulier à l'assainissement-épuration permet à une grande majorité de collectivités d'être aujourd'hui optimistes sur le respect du calendrier fixé par la directive eaux urbaines résiduaires.

Il est d'autant plus intéressant de relever ces éléments, que le contexte global est plus difficile qu'il ne l'était lorsque fut lancée la première enquête ECOLOC, en 1992. Globalement, la comparaison des intentions d'investissement environnement et d'investissement global tend à montrer en effet un **"recouplage" des dépenses environnement et des dépenses globales, dû au contexte conjoncturel mais aussi à l'importance prise par les dépenses environnement :**

- dans les réponses à l'enquête ECOLOC, 44% des collectivités déclarent vouloir accroître à la fois leur investissements totaux et leurs investissements environnement ;
- seules 16% des collectivités envisagent d'accroître leur investissement environnement dans un contexte de stabilité ou de réduction de leurs investissements totaux.
- Cette perspective d'ensemble est complétée par une **volonté nette de ralentir la hausse du prix de l'eau. Cette décélération, que l'enquête ECOLOC 1995 fut l'une des premières à relever, est confirmée et amplifiée dans les résultats de l'enquête ECOLOC 1996**, qui montre que la maîtrise du prix de l'eau est aujourd'hui au centre de la politique de l'eau au niveau local.
- Ces résultats globaux doivent être modulés significativement suivant les collectivités locales, en **fonction de la taille** notamment, du **mode d'organisation**, de l'ampleur des travaux à réaliser et des **moyens financiers externes mobilisables**, qui devraient, dans la majorité des cas de figure, être importants.

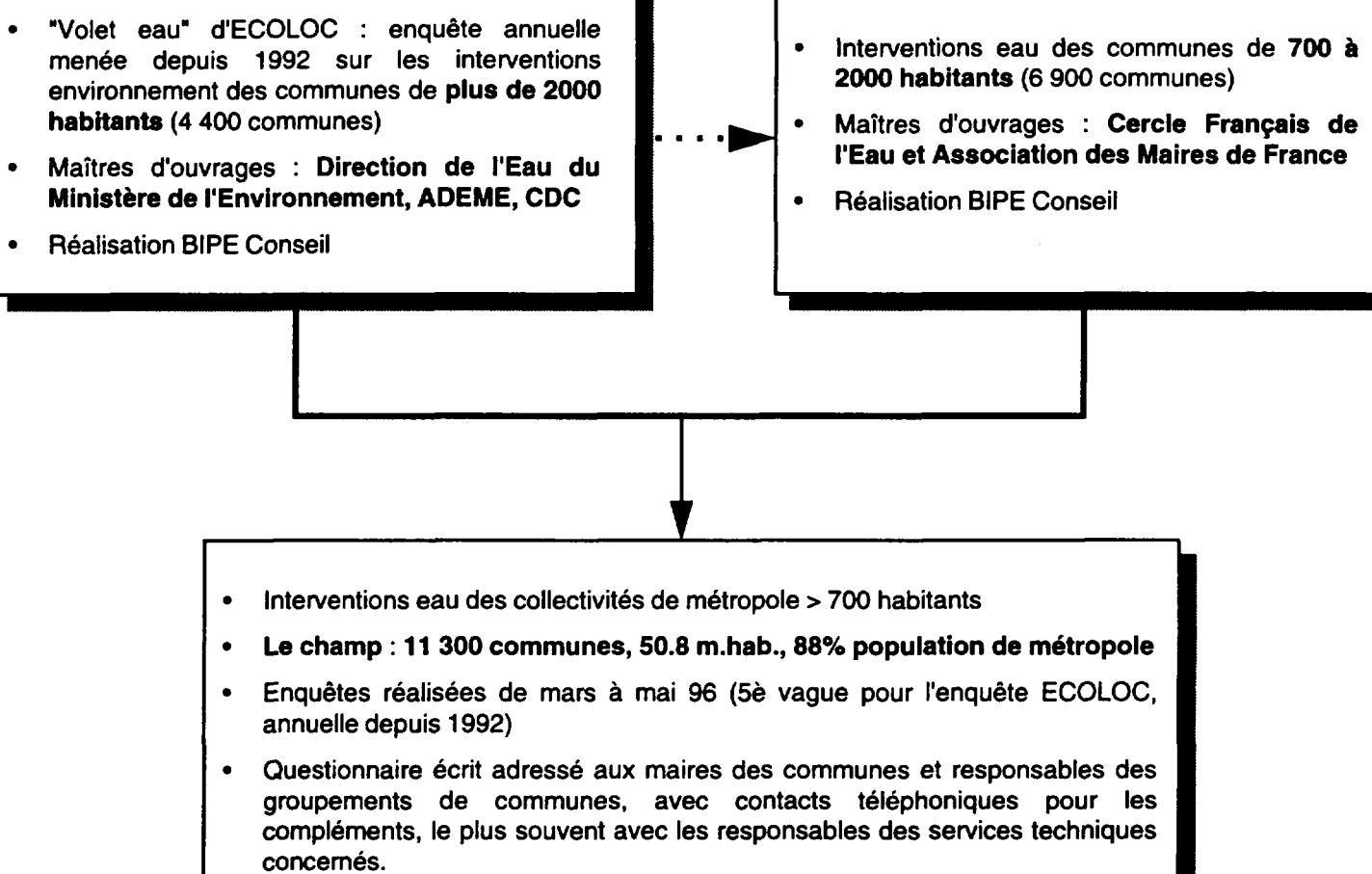
Enfin, l'enquête ECOLOC 1996 permet de détailler certaines différences entre collectivités notées dans l'enquête ECOLOC 1995, mais aussi, grâce à l'élargissement du champ de l'enquête de préciser la **spécificité des problématiques des zones rurales**, saisies à travers les petites collectivités de certaines régions françaises, au sein desquelles la politique de l'eau est parfois moins dynamique et moins mure que dans le reste de la France.

L'étude des premiers rapports annuels sur l'eau et **des croisements futurs entre les résultats d'ECOLOC et des indicateurs économiques et financiers locaux (richesse fiscale...)** pourraient sans doute permettre à l'avenir de détailler et d'expliquer les différences notées entre les collectivités locales.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : FICHE SIGNALTIQUE DES ENQUETES

1. L'ARTICULATION DES DEUX ENQUÊTES



Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

2. LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'ECHANTILLON "EAU"

- . L'échantillon :
 - 16,6 millions d'habitants (ECOLOC :14 millions),
 - 3 830 communes (ECOLOC : 1 630 communes),
 - 1 500 questionnaires (ECOLOC : 500 questionnaires).
- . Répartition par taille de collectivités (pour mémoire, la répartition des **communes** donnée par la DGCL est indiquée entre parenthèse) :
 - 60% de 700 à 2 000 habitants (61%), 20% de 2 à 5 000 habitants (23%), 8% de 5 à 10 000 habitants (8%), 9% de 10 à 50 000 habitants (7%), 3% > à 50 000 habitants (1%).
- . Répartition par mode juridique de gestion de l'eau :
 - alimentation en eau (% des collectivités) : 41% régie, 59% gestion déléguée (concession 13%, SEM <1%, autres dont affermage 45%) ; par ailleurs 76% de la population de l'échantillon est en gestion déléguée, ce qui correspond aux données connues relatives à l'offre,
 - assainissement-épuration (% des collectivités) : 52% régie, 48% gestion déléguée (concession 8%, SEM <1%, autres dont affermage 39%) ; par ailleurs 76% de la population de l'échantillon est en gestion déléguée, ce qui tendrait à indiquer une certaine sur-représentation par rapport aux données connues relatives à l'offre.
- . Répartition par niveau administratif de gestion de l'eau :
 - alimentation en eau : 84% de la population de l'échantillon est géré en intercommunalité, ce qui est assez proche des chiffres de la DGCL (88% de population regroupée),
 - assainissement-épuration : 71% de la population est géré en intercommunalité, ce qui est assez proche des chiffres de la DGCL (74% de la population regroupée).
- . Répartition par Agence de l'Eau (% des collectivités/% de la population) : Adour-Garonne 12%/5%, Artois-Picardie 5%/9%, Loire-Bretagne 11%/18%, Rhin-Meuse 11%/7%, Rhône-Méditerranée-Corse 20%/23%, Seine Normandie 20%/30%.
- . La répartition par grandes zones régionales ne montre pas de sous/sur représentativité de nature à entacher la valeur des résultats d'ensemble.
- . L'échantillon est globalement de taille suffisante pour réduire la marge d'erreur dans des proportions acceptables, en s'appuyant sur les tests usuels (intervalles de confiance, seuils de réponses par catégories, etc...).
- . On peut noter une sur-représentation des collectivités de plus de 50 000 habitants qu'il a paru opportun de conserver de façon à disposer dans cette catégorie, qui représentait 26% de la population des communes de plus de 700 habitants en 1990 (communes uniquement), d'un échantillon significatif. L'analyse des résultats montre que, même pour les questions dont la réponse dépend fortement de la taille, le biais ainsi créé reste faible, au regard de la précision des résultats de ce type d'enquêtes. Il n'est donc pas apparu nécessaire de procéder à des redressements systématiques, et ce d'autant moins que cela exigerait un "référentiel" officiel récent, par exemple un inventaire des communes et groupements de communes, qui n'existe pas (notamment pour prendre en compte les dimensions variables de l'intercommunalité en matière d'environnement).

Le croisement avec les sources disponibles (Inventaire Communal, Recensement, statistiques de la DGCL du Ministère de l'Intérieur, données relatives à l'offre privée, par exemple) d'une part, et l'absence de variation des réponses entre le début et la fin de l'enquête d'autre part (qui suggère que les collectivités moins impliquées que les autres, voire les non répondantes, n'ont pas une attitude fondamentalement différente des autres) permet d'affirmer que l'échantillon fournit une image représentative de l'ensemble des communes françaises de plus de 700 habitants.

ANNEXE N°2 : LES DEPENSES ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES PREMIERES ESTIMATIONS POUR 1996

- L'Institut Français de l'Environnement (I.F.E.N.) a entamé l'élaboration de comptes de la dépense de protection de l'environnement, dans le cadre méthodologique adopté au niveau européen, le S.E.R.I.E.E. (Système de Rassemblement de l'Information Economique sur l'Environnement).

Dans la mesure où les comptes publiés ne portent jusqu'à présent que sur une partie des domaines concernés et plus sur la perspective historique sur l'évolution conjoncturelle, il a paru intéressant, pour renseigner les acteurs locaux et nationaux, d'élaborer, de façon inductive, des données relatives aux dépenses de protection de l'environnement des collectivités locales en 1996. C'est pourquoi il a été demandé, par voie écrite et souvent au moyen de compléments téléphoniques, aux collectivités enquêtées dans le cadre d'ECOLOC d'estimer leurs dépenses environnement 1996.

Au vu des difficultés théoriques (définition de la protection de l'environnement, par exemple) et pratiques (absence de lisibilité budgétaire...) les données recueillies constituent plus des ordres de grandeur raisonnés que des données statistiques précises, le domaine de l'eau étant celui pour lequel les données sont le mieux renseignées, en raison de l'existence de budgets annexes spécifiques. Néanmoins, la confrontation systématique des évaluations effectuées et des sources d'informations existantes par ailleurs⁴ permet d'avancer que les résultats obtenus peuvent être considérés comme fiables, en attendant notamment l'exploitation des rapports annuels sur l'eau des collectivités.

- Les données obtenues, rassemblées dans le tableau ci-dessous amènent à estimer que les dépenses environnement consolidées⁵ des collectivités locales pourraient s'élever à **118 milliards de francs environ** en **1996**, dont 35 milliards de francs d'investissements.

Dépenses environnement des collectivités locales en 1996

en milliards de francs

Domaines	Investissement	Fonctionnement	Total
Assainissement-épuration	17	27	44
Alimentation en eau	10	18	28
Collecte et traitement des déchets	3	20	23
Nettoyage des rues	< 1	5	5
Cadre de vie	3	7	10
Autres (air, bruit...)	2	6	8
Total	35	83	118

Source : ECOLOC et enquête C.F.E./A.M.F., juin 1996

- Au vu des intentions déclarées dans ECOLOC par les collectivités enquêtées, des anticipations en termes d'évolution des coûts et des éléments de cadrage disponibles (Prévisions Glissantes Détailées du BIPE, Prospective des investissements du Crédit Local de France, Esquisse des VIIèmes Programmes des Agences de l'Eau, Eléments sur les investissements dans le domaine des déchets...), il est possible d'élaborer des prévisions d'investissements des collectivités locales dans le domaine de l'environnement pour la période de 1996 à 2001.

En termes de flux annuels cumulés, les investissements pourraient ainsi s'élever à :

- 130 à 160 milliards de francs dans le domaine de l'eau ;
- 20 à 30 milliards dans le domaine des déchets ;
- 30 à 40 milliards dans les autres domaines (cadre de vie, air, bruit,...).

Au total, 230 milliards de francs pourraient être investis en 1996 et 2001, soit en rythme annuel moyen plus de 20% des investissements totaux des collectivités locales : à chaque millier de francs investi par les collectivités dans les cinq prochaines années pourraient correspondre ainsi plus de 200 francs pour l'environnement.

⁴ BIPE Conseil contribue notamment à l'élaboration des "Données Economiques de l'Environnement" (cf. dernière édition, Economica, 1996) dont il est le principal auteur.

⁵ Y compris orn. (eau, déchets...).

ANNEXE N°3 : QUESTIONNAIRES**. Questionnaire ECOLOC :**

"Les interventions des collectivités locales dans le domaine de l'environnement"
(Ministère de l'Environnement/ADEME/Caisse des Dépôts et Consignations).

. Questionnaire :

"Les interventions eau des collectivités locales"
(Cercle Français de l'Eau/Association des Maires de France).



**Caisse des Dépôts
et Consignations**

LES INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

⇒ **LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE**

- Mieux connaître les actions et les projets des collectivités locales dans le domaine de l'environnement en 1996 et pour les 5 prochaines années, jusqu'au terme des mandats municipaux actuels (2001), notamment en matière de gestion de l'eau et des déchets.
- Suivre chaque année l'évolution des principales données économiques locales de l'environnement et les attentes des collectivités vis-à-vis des autres acteurs.

⇒ **LES PARTENAIRES**

- Dans le cadre de l'Observatoire de l'Ecologie Locale ECOLOC, cette enquête est menée chaque année depuis 1992 pour le compte de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Ministère de l'Environnement, par la société BIPE Conseil.

⇒ **LES RÉSULTATS**

- Une synthèse des résultats de l'enquête sera adressée à l'ensemble des collectivités locales répondantes.
- Les résultats du volet « eau » seront notamment présentés au colloque du Cercle Français de l'Eau, le 13 juin 1996.

Inscrivez ci-dessous vos coordonnées

Document traité par :

Fonction :

Adresse :

Collectivité :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **Fax :**

Les réponses resteront confidentielles et ne seront traitées qu'à des fins statistiques

Merci de retourner le questionnaire par courrier ou par fax à :

Agathe COUVREUR - BIPE Conseil

L'Atrium - 6, place Abel Gance

92652 Boulogne-Billancourt Cedex

Tel : (1) 46 94 45 05 - Fax : (1) 46 94 45 87

I - QUESTIONS GÉNÉRALES

Q.1 En 1996, quelle sera, d'après vous, l'évolution en francs courants de vos investissements environnement et du total de vos investissements par rapport à 1995 ?

Dépenses d'équipement	en %								
	<-6	-5/-6	-3/-4	-1/-2	Stable	+1/+2	+3/+4	+5/+6	> 6
Environnement	<input type="checkbox"/>								
Total	<input type="checkbox"/>								

Q.2 Dans les cinq prochaines années, quelle sera, d'après vous, l'évolution annuelle moyenne en francs courants de vos investissements environnement et du total de vos investissements ?

Dépenses d'équipement	en % par an								
	<-6	-5/-6	-3/-4	-1/-2	Stable	+1/+2	+3/+4	+5/+6	> 6
Environnement	<input type="checkbox"/>								
Total	<input type="checkbox"/>								

Q.3 Quelles sont vos priorités pour les cinq prochaines années parmi les investissements pour l'environnement et quel impact attendez-vous en termes d'emplois locaux ?

Domaines	Degré de priorité (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)				Impact attendu en termes d'emplois locaux	
	0	1	2	3	Nul	Positif
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement-épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage des rues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitements des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Air (y.c. suivi de la qualité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre le bruit (écrans, isolation...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadre de vie (espaces verts...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrimoine écologique (forêts...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion globale de l'environnement (y.c. impact des transports sur l'environnement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.4 Dans les cinq prochaines années, diriez-vous que les charges de fonctionnement propres aux interventions environnement de votre collectivité vont croître :

- Comme les dépenses d'investissement dans ce domaine
- Plus rapidement que les dépenses d'investissement
- Moins rapidement que les dépenses d'investissement

Q.5 Si des actions relatives à la gestion globale de l'environnement sont prévues dans votre collectivité au cours des cinq prochaines années, quels seront les domaines prioritaires ?

Domaines	Degré de priorité (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)			
	0	1	2	3
Transports	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maîtrise de l'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Politique d'achats (papier recyclé...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des espaces ruraux et naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi, insertion et formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dialogue direct avec la population	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dialogue avec les associations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.6 Si votre collectivité compte entreprendre une action visant à limiter l'impact des transports sur l'environnement, quels en seront les axes principaux au cours des cinq prochaines années ?

Types d'actions	Degré de priorité (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)			
	0	1	2	3
Développement des transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limitation de la circulation automobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion des véhicules électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promotion des biocarburants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement de l'usage de la bicyclette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivi de la qualité de l'air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la pollution et le bruit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Planification urbaine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement des axes piétonniers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.7 Pour vos investissements relatifs aux transports publics, quel sera, d'après vous, le mode de gestion utilisé au sein de votre collectivité ?

- Régie Société d'Economie Mixte Autres cas de gestion déléguée (Concession...)

Q.8 Quels sont les facteurs qui, dans les cinq prochaines années, vous pousseront le plus à investir dans les domaines suivants ?

Domaines	Facteurs	Inadéqua-tion équip. existants	Solutions technico. nouvelles	Sensibilité écologique de vos administrés	Réglemen-tation (y.c. plans départemen-t déchets)	Aides financières	Montages innovants proposés par l'offre	Dévelop-pement de l'inter-communalité
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainis.-épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.9 Quels sont les facteurs qui, dans les cinq prochaines années, freineront le plus vos investissements dans les domaines suivants ?

Domaines	Facteurs	Adéquation équipements existants	Existence d'autres priorités	Absence de consentement à payer des usagers	Inadéqua-tion des réglementations	Endette-ment de votre collectivité	Coût élevé des actions nouvelles à mener	Difficultés des actions inter-communales
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainis.-épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

II - L'EAU

Q.10 Dans les cinq prochaines années, quelles seront les priorités concernant vos investissements « eau » ?

Investissements « eau »	Travaux neufs (y.c. extensions) (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)				Modernisation/Renouvellement (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)			
	0	1	2	3	0	1	2	3
Production d'eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement de l'eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réseaux d'alimentation en eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivi de la qualité des eaux distribuées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation rationnelle de l'eau (économies d'eau...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réseaux d'assainissement collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement autonome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouveaux traitements des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'épuration biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ou stockage des boues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement et entretien des rivières (y.c. crues)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.11 Parmi les outils de politique publique suivants, quels sont ceux qui auront, d'après vous, le plus d'impact sur la détermination de vos priorités ?

Outils de politique publique	Impact (de 0 = aucun à 3 = fort)			
	0	1	2	3
Les SDAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les SAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Programmes des Agences de l'Eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les programmes départementaux (y.c. FNDAE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les programmes européens (FEDER...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats départementaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats d'agglomération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats de rivière ou de baie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.12 Estimez-vous que votre collectivité sera en mesure de respecter le calendrier fixé par la directive européenne « eaux résiduaires urbaines » ?

Oui, facilement Oui, mais difficilement Non Ne sait pas

Le cas échéant, les difficultés sont-elles plutôt :

Techniques Financières Des délais trop courts

Q.13 De manière générale, estimez-vous que vos besoins d'information sont satisfaits dans les domaines suivants ?

	Oui	Non
Les obligations réglementaires (ex : directives, normes de qualité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'état des équipements existants (ex : rendement des réseaux, taux de collecte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les caractéristiques techniques des nouveaux équipements (ex : taille des stations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conséquences financières des travaux (ex : impact sur le prix de l'eau)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les responsabilités des maires (ex : responsabilité pénale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les rapports annuels publics sur le service de l'eau et de l'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.14 A combien évaluez-vous le prix t.t.c. du m³ d'eau dans votre collectivité en 1991, 1996 et 2001 ?(prix total, y compris eau potable, assainissement, toutes taxes et redevances, pour une facture conventionnelle annuelle de 120 m³ pour un abonné domestique)

F/m ³	< à 8	8 à 9	9 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 19	19 à 20	20 à 21	21 à 22	22 et +
1991	<input type="checkbox"/>															
1996	<input type="checkbox"/>															
2001	<input type="checkbox"/>															

Q.15 A quels facteurs principaux attribuez-vous l'évolution du prix t.t.c. du m³ d'eau constatée entre 1991 et 1996 dans votre collectivité et prévue entre 1996 et 2001 ?

Facteurs de hausse	Coût eau potable	Coût assainis./épuration	Taxes et redevances de péréquation	Application de la M49	Abandon du forfait	Changement mode gestion
Entre 1991 et 1996	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 1996 et 2001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.16 Quel sera, d'après vous, l'impact des rapports annuels publics sur le service de l'eau et de l'assainissement sur les investissements ?

- Favorable, en faisant mieux accepter l'évolution du prix de l'eau au regard du service rendu
- Défavorable, en accroissant les réticences de la population
- Pas d'impact spécifique

Q.17 De manière générale, pensez-vous nécessaire d'entreprendre les actions suivantes vis-à-vis de la population ?

- Une action d'information et d'explication sur le prix de l'eau et le service rendu
- Une modification de la périodicité de facturation
- Une amélioration de la lisibilité des factures
- Une promotion des économies d'eau

Q.18 Estimez-vous que le niveau du prix de l'eau devient un problème pour les familles disposant de revenus faibles ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Q.19 Quelle a été l'évolution de la part des factures impayées dans votre collectivité ces dernières années ?

- Stable
- Housse modérée
- Forte hausse

III - LES DÉCHETS

Q.20 Dans les cinq prochaines années, quels seront vos investissements « déchets » prioritaires ?

Investissements « déchets »	Degré de priorité (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)			
	0	1	2	3
Collecte sélective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déchetterie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte indifférenciée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incinération avec récupération d'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Incinération sans récupération d'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Compostage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de tri valorisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décharges	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résorption des décharges sauvages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitements des déchets ménagers toxiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des Déchets Industriels Banals	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitements des sols pollués	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.21 Estimez-vous que vous avez été suffisamment associé à l'élaboration du plan départemental de gestion des déchets que votre collectivité devra mettre en place dans les années à venir ?

Oui Non

Connaissez-vous les dispositions de ce plan (ou projet de plan) ?

Oui Non

Si oui, ces dispositions sont-elles, d'après vous, réalistes ?

Oui Non Ne sait pas

Q.22 De manière générale, estimez-vous que vos besoins d'information sont satisfaits dans les domaines suivants ?

Oui Non

Les obligations réglementaires (ex : loi de 1992...)

L'état des équipements existants (ex : décharges)

Les caractéristiques techniques des nouveaux équipements (ex : taille des centres de tri)

Les conséquences financières des travaux (ex : coûts de gestion)

Les responsabilités des maires (ex : responsabilité pénale)

Q.23 A combien évaluez-vous le coût t.t.c. à la charge de votre collectivité (frais totaux déduction faite d'éventuelles subventions et retombées de valorisation) de la gestion (collecte, transport et traitement) d'une tonne d'ordures ménagères en 1991, 1996 et 2001 ?

Coût en F/t	Moins de 300	300 à 400	400 à 500	500 à 600	600 à 700	700 à 800	800 à 900	900 à 1000	1000 à 1100	1100 à 1200	1200 ou +
1991	<input type="checkbox"/>										
1996	<input type="checkbox"/>										
2001	<input type="checkbox"/>										

Q.24 A quels facteurs principaux attribuez-vous en priorité l'évolution du coût de la gestion d'une tonne d'ordures ménagères constatée entre 1991 et 1996 et prévue entre 1996 et 2001 ?

Facteurs principaux	Mise en place collecte sélective	Développement du tri	Modification du contenu du gisement	Equipements d'incinération	Autres équipements	Changement mode de gestion
Entre 1991 et 1996	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 1996 et 2001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.25 Quels seront, d'après vous, les modes de financement privilégiés par votre collectivité sur la période 1996-2001 pour la gestion des déchets ?

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Budget communal
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
- Redevance spéciale pour déchets non ménagers
- Redevance campings

Q.26 En matière de gestion des déchets, sur quels thèmes votre collectivité va-t-elle, selon vous, communiquer auprès de ses administrés dans les cinq prochaines années ?

- Limitation de la production de déchets
- Mise en place d'une collecte sélective
- Implantation d'un centre de traitement
- Politique menée par la collectivité
- Evolution des coûts

IV - FINANCEMENT ENVIRONNEMENT

Q.27 Qu'attendez-vous prioritairement des entreprises dans la réalisation de vos travaux d'équipement environnement ?

Domaines	Prix bas	Compétences techniques	Rapport qualité/prix	Relation de proximité	Maîtrise des impacts sur l'environnement
Eau potable	<input type="checkbox"/>				
Assain./épuration	<input type="checkbox"/>				
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>				
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>				
Transports publics	<input type="checkbox"/>				

Q.28 Pour les investissements environnement suivants, quels sont les modes de financement auxquels vous envisagez de faire appel prioritairement dans les cinq prochaines années ?

Domaines	Auto-financement	Emprunts	Aides départ. ou régions (y.c. FNDAE)	Autres aides publiques (Agences de l'Eau, ADEME)	Crédit bail	Financement privé (concession, bail emphytéotique)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assain./épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.29 Quel sera, d'après vous, l'impact direct des investissements environnementaux concernant votre collectivité sur les finances de votre collectivité (endettement, impôts locaux...) ?

Impact	Faible			Modéré		Fort
	Gestion déléguée à un concessionnaire privé ou une collectivité à ressources propres	Coût global faible par rapport au budget général de la collectivité	Budget autonome à ressources spécifiques (prix de l'eau pour le budget eau...)	Coût global limité par rapport au budget général de la collectivité	Partie du coût global assurée par des sources de financement complémentaires (aides...)	Coût élevé reposant essentiellement sur le budget général de la collectivité
Domaines						
Eau potable*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assain./épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Y compris prise en compte des dérogations possibles à la M49 en cas de risque d'augmentation excessive du prix de l'eau.

V - FICHE SIGNALÉTIQUE

Q.30 Pour votre collectivité, quel est le niveau administratif actuel de gestion des domaines environnementaux suivants ?

Domaines	Commune seule	Syndicat de communes (y.c. SAN)	District à fiscalité propre	Communauté urbaine	Communauté de communes ou de villes	Département
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainis./épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.31 Pour votre collectivité, quel est le mode juridique actuel de gestion des domaines environnementaux suivants ?

Domaines	Règle	Gestion déléguée		
		Société d'économie mixte	Concession	Autre (affermage ...)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement/épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecte des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.32 Dépenses environnement 1996 (budget de la collectivité ou organismes en charge de la gestion)

en francs t.t.c.

Domaines	Investissement	Fonctionnement
Eau potable
Assainissement/épuration
Collecte des déchets
Traitement des déchets
Nettoyage des rues
Cadre de vie
Patrimoine écologique
Autres (air, bruit, gestion globale...)
Total

Q.33 Données financières globales 1996 de la collectivité

en francs t.t.c.

Dépenses 1996	Recettes 1996
Investissement dont équipement brut rembours' dette	Investissement dont emprunts
Fonctionnement dont intérêt dette	Fonctionnement dont ressources fiscales
Total	Total

Q.34 Dette totale de la collectivité / _____ francs
 (dette totale des budgets principaux pour emprunts et pour autres engagements)

Q.35 Nombre d'habitants de votre collectivité : / _____ habitants

- Merci de votre coopération -



CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU

LES INTERVENTIONS « EAU » DES COLLECTIVITÉS LOCALES

⇒ LES OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

- Mieux connaître les actions et les projets « eau » des collectivités locales de moins de 2000 habitants en 1996 et pour les 5 prochaines années, jusqu'au terme des mandats municipaux actuels (2001).
- Evaluer les attentes des collectivités vis-à-vis des autres acteurs.

⇒ LES PARTENAIRES

- Dans le cadre de la prochaine journée du Cercle Français de l'Eau, cette enquête est menée pour le compte du **Cercle Français de l'Eau** et de l'**Association des Maires de France**, par la société BIPE Conseil.
- Elle complète l'enquête ECOLOC, menée chaque année depuis 1992 auprès des communes de plus de 2 000 habitants, pour le compte de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations, et du Ministère de l'Environnement.

⇒ LES RÉSULTATS

- Les résultats seront présentés au colloque du Cercle Français de l'Eau, le 11 juin 1996

⇒ Si la gestion de l'eau potable et de l'assainissement-épuration de votre collectivité relèvent d'un organisme intercommunal, merci de transmettre le questionnaire à cet organisme.

Inscrivez ci-dessous vos coordonnées

Document traité par :

Fonction :

Adresse :

Collectivité :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Les réponses resteront confidentielles et ne seront traitées qu'à des fins statistiques

Merci de retourner le questionnaire par courrier ou par fax à :

Agathe COUVREUR - BIPE Conseil

L'Atrium - 6, place Abel Gance

92652 Boulogne-Billancourt Cedex

Tel : (1) 46 94 45 87 Fax : (1) 46 94 45 87

Q1 Quels sont les facteurs qui dans les cinq prochaines années vous pousseront le plus à investir dans les domaines suivants ?

Facteurs Domaines	Inadéqua- tion équip. existants	Solutions techno. nouvelles	Sensibilité écologique de vos administrés	Réglementa- tion	Aides financières	Montages innovants proposés par l'offre	Dévelop- pement de l'inter- communalité	Problèmes de pollution des eaux
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ass.-épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.2 Quels sont les facteurs qui, dans les cinq prochaines années, freineront le plus vos investissements dans les domaines suivants ?

Facteurs Domaines	Adéquation équipements existants	Existence d'autres priorités	Absence de consente- ment à payer des usagers	Inadéqua- tion des réglementa- tions	Endette- ment de votre collectivité	Coût élevé des actions nouvelles à mener	Difficultés des actions inter- communales	Complexité des choix
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ass.-épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.3 Dans les cinq prochaines années, quelles seront les priorités concernant vos investissements « eau » ?

Investissements « eau »	Travaux neufs (y.c. extensions) (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)				Modernisation/Renouvellement (de 0 = pas important à 3 = prioritaire)			
	0	1	2	3	0	1	2	3
Production d'eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitements de l'eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réseaux d'alimentation en eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivi de la qualité des eaux distribuées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Utilisation rationnelle de l'eau (économies d'eau...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réseaux d'assainissement collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement autonome	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestion des eaux pluviales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouveaux traitements des eaux usées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'épuration biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitements ou stockage des boues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménagement et entretien des rivières (y.c. crues)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.4 Parmi les outils de politique publique suivants, quels sont ceux qui auront, d'après vous, le plus d'impact sur la détermination de vos priorités ?

Outils de politique publique	Impact (de 0 = aucun à 3 = fort)			
	0	1	2	3
Les SDAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les SAGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les Programmes des Agences de l'Eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les programmes départementaux (y.c. FNDAE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les programmes européens (FEDER...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats départementaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats d'agglomération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les contrats de rivière ou de baie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.5 Votre collectivité a-t-elle déjà délimité les zones relevant de l'assainissement non collectif, selon les modalités prévues dans la loi sur l'eau (article 35) ?

- Oui En cours En projet Non

Le cas échéant, la solution principalement retenue est-elle plutôt :

- un assainissement autonome un assainissement semi-collectif

Q.6 De manière générale, estimatez-vous que vos besoins d'information sont satisfaits dans les domaines suivants ?

	Oui	Non
Les obligations réglementaires (ex : directives, normes de qualité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'état des équipements existants (ex : rendement des réseaux, taux de collecte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les caractéristiques techniques des nouveaux équipements (ex : taille des stations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les innovations technologiques (ex : télégestion)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les conséquences financières des travaux (ex : impact sur le prix de l'eau)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les responsabilités des maires (ex : responsabilité pénale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les rapports annuels publics sur le service de l'eau et de l'assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.7 A combien évaluez-vous le prix t.t.c. du m³ d'eau dans votre collectivité en 1991, 1996 et 2001 ? (prix total, y compris eau potable, assainissement, toutes taxes et redevances, pour une facture conventionnelle annuelle de 120 m³ pour un abonné domestique)

F/m ³	< à 8	8 à 10	10 à 11	11 à 12	12 à 13	13 à 14	14 à 15	15 à 16	16 à 17	17 à 18	18 à 20	20 à 22	22 à 24	24 à 27	27 à 30	30 et +
1991	<input type="checkbox"/>															
1996	<input type="checkbox"/>															
2001	<input type="checkbox"/>															

Q.8 A quels facteurs principaux attribuez-vous l'augmentation du prix t.t.c. du m³ d'eau dans votre collectivité constatée entre 1991 et 1996 et prévue entre 1996 et 2001 ?

Facteurs de hausse	Coût eau potable	Coût assainis./épuration	Taxes et redevances de péréquation	Application de la M49	Abandon du forfait	Changement mode gestion
Entre 1991 et 1996	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 1996 et 2001	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.9 Quel sera, d'après vous, l'impact des rapports annuels publics relatif au service de l'eau et de l'assainissement sur les investissements ?

- Favorable, en faisant mieux accepter l'évolution du prix de l'eau au regard du service rendu
- Défavorable, en accroissant les réticences de la population
- Pas d'impact spécifique

Q.10 De manière générale, pensez-vous nécessaire d'entreprendre les actions suivantes vis-à-vis de la population ?

- Une action d'information et d'explication sur le prix de l'eau et le service rendu
- Une modification de la périodicité de facturation
- Une amélioration de la lisibilité des factures
- Une promotion des économies d'eau

Q.11 Estimez-vous que le niveau du prix de l'eau devient un problème pour les familles disposant de ?

Q.12 Quelle a été l'évolution de la part des factures impayées dans votre collectivité ces dernières années ?

Stable

Hausse modérée

Forte hausse

Q.13 Qu'attendez-vous prioritairement des entreprises dans la réalisation de vos travaux d'équipement eau ?

Domaines	Prix	Compétences techniques	Rapport qualité/prix	Relation de proximité	Maîtrise des impacts sur l'environnement
Eau potable	<input type="checkbox"/>				
Assain./épuration	<input type="checkbox"/>				

Q.14 Pour les investissements eau, quels sont les modes de financement auxquels vous envisagez de faire appel prioritairement dans les cinq prochaines années ?

Domaines	Auto-financement	Emprunts	Aides départ. ou régions (y.c. FNDAE)	Autres aides publiques (Agences de l'Eau)	Crédit-bail	Financement privé (concession, bail emphytéotique...)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assain./épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.15 Pour votre collectivité, quel est le niveau administratif actuel de gestion de l'eau ?

Domaines	Commune seule	Syndicat de communes (y.c. SAN)	District à fiscalité propre	Communauté urbaine	Communauté de communes ou de villes	Département
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainis./épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.16 Pour votre collectivité, quel est le mode juridique actuel de gestion de l'eau ?

Domaines	Régie	Gestion déléguée		
		Société d'économie mixte	Concession	Autre (affermage...)
Eau potable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assainissement/épuration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Q.17 Dépenses « eau » 1996 (budget de la collectivité ou organismes en charge de la gestion)

	Investissement	Fonctionnement	en francs t.t.c.
Eau potable	
Assainissement/épuration	
Total	

Q.18 Nombre d'habitants de votre collectivité :

/ _____ / habitants